



# L'Autonomisation économique des femmes

---

Document de réflexion

Avril 2011

Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET)



Ce document a été élaboré par le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) ([www.oecd.org/cad/genre](http://www.oecd.org/cad/genre)) à titre de contribution aux travaux de l'Équipe de projet sur l'autonomisation du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté. Il a bénéficié des apports des membres des deux réseaux, ainsi que du Centre de développement de l'OCDE. En particulier, le Secrétariat du GENDERNET tient à remercier les Pays-Bas et la Suède pour les nombreux exemples de pratiques novatrices qu'ils ont fournis, ainsi que Rosalind Eyben, de l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex, pour ses conseils éclairés.

# L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

## Document de réflexion

Avril 2011

### PRINCIPAUX MESSAGES

- *Renforcer l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance pro-pauvres et à la réalisation de tous les OMD. En même temps, c'est une question de droits et de la construction de sociétés équitables.*
- *Les donateurs pourraient intensifier leurs efforts d'investissement en faveur du renforcement d'autonomisation économique des femmes.*
- *Il n'existe pas de solution miracle pour accroître l'autonomisation économique des femmes. Y parvenir exige la mise en place de politiques judicieuses par les pouvoirs publics, l'adoption d'une approche globale et un engagement de longue haleine de la part de tous les acteurs du développement.*
- *Il faut « commencer par les femmes » en intégrant une optique sexospécifique dans les politiques et les programmes dès leur conception.*
- *Assurer aux femmes un accès plus équitable aux ressources et aux services – terre, eau, technologie, innovation, crédit, services bancaires et financiers – permettra de renforcer leurs droits, d'accroître la productivité agricole, de faire reculer la faim et d'améliorer la croissance économique.*
- *Les programmes d'infrastructures doivent être conçus de manière que les femmes et les hommes pauvres puissent profiter au maximum des avantages qu'offrent les routes, les services de transport, les télécommunications, l'énergie et l'eau.*
- *Dans le domaine du travail rémunéré, les femmes rencontrent des obstacles presque à tous les niveaux. Leurs possibilités d'emploi doivent être améliorées. En même temps, ce sont elles qui assument l'essentiel du travail familial et domestique non rémunéré. C'est une situation à laquelle les acteurs du développement doivent prêter une attention plus grande en reconnaissant et en valorisant davantage la contribution que ce travail apporte à la prospérité économique.*
- *Des approches et des partenariats novateurs s'imposent pour porter sur une plus grande échelle les efforts en faveur du renforcement du pouvoir d'action économique des femmes.*

*« Nous avons conscience que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la possibilité pour elles d'exercer pleinement tous leurs droits fondamentaux et l'élimination de la pauvreté sont des facteurs déterminants du développement économique et social, y compris la réalisation de tous les objectifs du Millénaire ».*

*Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (2010), paragraphe 12.*

## TABLE OF CONTENTS

<b>1</b>	<b>Pourquoi il est important de renforcer l'autonomisation économique des femmes .....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Où vont les fonds apportés par les donateurs ? .....</b>	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>Des défis spécifiques à relever .....</b>	<b>11</b>
3.1	Un droit ou « un atout pour l'économie» .....	11
3.2	Atteindre les plus pauvres parmi les pauvres et les femmes des localités reculées.....	11
3.3	Fait-on assez pour soutenir l'agricultrice et son mari ? .....	12
3.4	Aider celles qui ont le plus de chances de réussir n'est pas le seul moyen de soutenir les femmes entrepreneurs .....	13
3.5	Fournir des crédits aux femmes : le microfinancement n'est pas une panacée .....	13
3.6	Appréhender l'autonomisation économique des femmes selon une approche globale .....	14
3.7	Il faut mettre en place des politiques publiques sensibles au principe de l'égalité entre femmes et hommes .....	16
<b>4</b>	<b>Améliorer les pratiques des donateurs dans les domaines essentiels de l'économie.....</b>	<b>19</b>
4.1	Tenir compte du contexte national et régional.....	20
4.2	Maîtrise des moyens de production et accès aux services dans le secteur agricole .....	20
4.3	Faire en sorte que les marchés fonctionnent mieux pour les femmes .....	25
4.4	Du microcrédit à l'entreprise viable .....	27
4.5	Concevoir les programmes d'infrastructures de façon que les femmes pauvres puissent en tirer avantage.....	28
4.6	L'économie du « care » .....	29
4.7	Améliorer l'emploi des femmes .....	30
<b>5</b>	<b>Travailler en partenariat pour renforcer l'autonomisation économique des femmes .....</b>	<b>33</b>
5.1	Tirer parti des diverses modalités d'aide, notamment du dialogue .....	33
5.2	Améliorer la coordination entre les donateurs afin de porter les approches fructueuses sur une plus grande échelle.....	33
5.3	Travailler avec les alliés, notamment le secteur privé .....	34
5.4	Soutenir les associations de femmes et leur action collective.....	35
<b>ANNEXE :</b>	<b>AIDE APPORTÉE PAR LES MEMBRES DU CAD AU TITRE DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES .....</b>	<b>37</b>

## Graphiques

Graphique 1.	Orientation de l'aide aux secteurs des infrastructures économiques et aux secteurs productifs vers l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes .....	9
Graphique 2.	Orientation vers l'égalité hommes-femmes de l'aide ventilable par secteur au titre des secteurs des infrastructures économiques et des secteurs productifs.....	10
Graphique 3.	Recours à la mécanisation dans les ménages dirigés par des femmes et les ménages dirigés par des hommes .....	23
Graphique 4.	Orientation vers l'égalité hommes-femmes par secteur au titre des sous-secteurs agricoles .....	23

## Encadrés

Encadré 1.	Pourquoi l'autonomisation économique des femmes est importante pour l'instauration d'une croissance pro-pauvres.....	7
Encadré 2.	Des solutions fondées sur l'initiative des femmes au Bangladesh .....	14
Encadré 3.	Des changements étonnants au Bangladesh .....	15
Encadré 4.	Les jeunes femmes du monde entier à la croisée des chemins... ..	16
Encadré 5.	Intégration d'une optique sexospécifique dans le processus budgétaire de la Moldavie .....	17
Encadré 6.	Effet multiplicateur des transferts en espèces sur le pouvoir d'action des femmes.....	18
Encadré 7.	Détermination et atténuation des risques que peuvent présenter les programmes pour les femmes lors de leur conception à la Banque interaméricaine de développement .....	19
Encadré 8.	Les trois priorités de la réforme agricole .....	22
Encadré 9.	Le programme de soutien de l'agriculture en Zambie.....	24
Encadré 10.	Améliorer les services de vulgarisation offerts aux femmes au Malawi.....	25
Encadré 11.	L'égalité en matière de statut d'occupation des terres au Rwanda .....	25
Encadré 12.	L'initiative Trade at hand : des débouchés commerciaux grâce au téléphone portable.....	26
Encadré 13.	Partager le risque de crédit en Éthiopie et au Kenya.....	27
Encadré 14.	Le projet sur les routes rurales au Pérou .....	28
Encadré 15.	Principales composantes d'une stratégie visant à offrir aux femmes davantage de possibilités d'obtenir un emploi à part entière, rémunéré et productif....	32
Encadré 16.	Un partenariat pour renforcer l'Association des femmes entrepreneurs de la région d'Amhara en Éthiopie .....	34
Encadré 17.	Une approche novatrice du financement et de la mise en œuvre .....	34
Encadré 18.	Renforcer le pouvoir d'action des femmes dans l'économie informelle.....	35

# 1 Pourquoi il est important de renforcer l'autonomisation économique des femmes

## PRINCIPAUX MESSAGES

- **Renforcer l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance pro-pauvres et à la réalisation de tous les OMD.**
- **Accroître l'autonomisation des femmes est une partie intégrante de leurs droits et de la construction de sociétés équitables.**

Acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance.<sup>1</sup> S'agissant des femmes, c'est accéder plus facilement aux ressources et outils économiques, notamment à l'emploi, aux services financiers, aux biens fonciers et autres moyens de production, à la formation et à l'information sur les marchés.

La participation des femmes à la vie économique et l'accroissement de leur pouvoir d'action dans ce domaine sont essentiels pour renforcer leurs droits et leur permettre d'avoir la maîtrise de leur vie et d'exercer une influence au sein de la collectivité.<sup>2</sup> Il s'agit d'une partie intégrante de la construction de sociétés justes et équitables. Les femmes se heurtent souvent à la discrimination et à des inégalités tenaces par rapport aux hommes, et certaines d'entre elles connaissent une situation de discrimination et d'exclusion multiples en raison, par exemple, de leur origine ethnique ou de la caste à laquelle elles appartiennent.

*« Les femmes assument 66 % du travail effectué dans le monde et produisent 50 % de la nourriture mais ne perçoivent que 10 % des revenus et possèdent seulement 1 % des biens fonciers. Qu'il s'agisse d'améliorer l'éducation dans le monde en développement, de lutter contre le changement climatique à l'échelle de la planète ou de quasiment n'importe quel autre problème, renforcer leur pouvoir d'action constitue un élément essentiel de l'équation ».*

Extrait du discours prononcé par Bill Clinton, ancien Président des États-Unis, devant la réunion annuelle de la Clinton Global Initiative (septembre 2009)

Accroître l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance pro-pauvres et à la réalisation de tous les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). L'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes on

1. Eyben, R et autres (2008), *Conceptualising empowerment and the implications for pro-poor growth*, Institute of Development Studies, Université du Sussex, Brighton.
2. Suède, ministère des Affaires étrangères (2010), *On equal footing: policy for gender equality and the rights and role of women in Sweden's international development cooperation 2010–2015*, MAE, Stockholm.

un effet catalyseur propre à entraîner une multiplication des efforts de développement. De tous les investissements dont ce dernier peut faire l'objet, ce sont ceux qui visent à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes qui ont le rendement le plus élevé.<sup>3</sup> Les femmes consacrent généralement une part plus importante de leurs gains que les hommes à leur famille et à leur communauté. Une étude réalisée au Brésil a montré que les chances de survie d'un enfant augmentaient de 20 % lorsque c'était sa mère qui gérait les revenus du foyer.<sup>4</sup>

Le renforcement du rôle que jouent les femmes dans l'économie fait partie des moyens de venir à bout de la crise financière et économique, et il est indispensable à la bonne résilience de l'économie et à la croissance. Mais il importe en même temps d'être conscient du fait que, dans certains cas, ce sont les femmes qui font les frais du redressement après la crise, c'est-à-dire qui sont touchées au premier chef par les suppressions d'emplois, la détérioration des conditions de travail et l'accentuation de la précarité.

L'encadré 1 ci-dessous explique en quoi l'autonomisation économique des femmes permet d'accélérer la croissance et de favoriser la réalisation des OMD.

**Encadré 1. Pourquoi l'autonomisation économique des femmes est importante pour l'instauration d'une croissance pro-pauvres**

- L'augmentation des gains des femmes et de leur pouvoir de négociation se traduit par un investissement plus grand dans la scolarisation, la santé et l'alimentation des enfants, ce qui est source de croissance économique à long terme. La part des femmes dans l'emploi salarié est passée de 42 % en 1997 à 46 % en 2007.
- En Inde, le PIB pourrait croître de 8 % si le rapport femmes/hommes parmi les travailleurs augmentait de 10 %.
- En Afrique, la progression de la production agricole totale pourrait atteindre jusqu'à 20 % si l'accès des femmes aux intrants agricoles était égal à celui des hommes.
- Les entreprises appartenant à des femmes ne représentent pas moins de 38 % de l'ensemble des petites entreprises enregistrées dans le monde entier. En Afrique, en Asie, en Europe orientale et en Amérique latine, leur nombre est en augmentation rapide, et cette évolution a un impact direct sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

*Source: United Kingdom Department for International Development (2010), Agenda 2010 - The turning point on poverty: background paper on gender.*

- 
3. OECD (2010), Accelerating progress towards the MDGs through pro-poor growth: policy messages from the DAC Network on Poverty Reduction, OECD, Paris.
  4. D'après le discours prononcé par Robert Zoellick, Président de la Banque mondiale, à la Conférence de Copenhague sur l'OMD 3, le 25 mars 2010.

## 2 Où vont les fonds apportés par les donateurs ?

### PRINCIPAUX MESSAGES

- ***L'aide des membres du CAD qui cible l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans les secteurs des infrastructures économiques et les secteurs productifs représentent 4.6 milliards USD, sur un total de 22 milliards USD. Une grande part de cette somme est dirigée vers la promotion de l'égalité hommes-femmes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.***
- ***Le rang de priorité attribué à l'égalité entre femmes et hommes a été moins élevé dans le cas des secteurs des infrastructures économiques et des secteurs productifs que pour l'ensemble des secteurs réunis (y compris les secteurs sociaux).***
- ***Il est possible pour les donateurs d'intensifier les efforts d'investissement en faveur du renforcement du pouvoir d'action économique des femmes.***

Les engagements d'aide des membres du CAD au titre de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans les secteurs des infrastructures économiques et les secteurs productifs (non compris des secteurs tels que la santé et l'éducation) ont représenté 4.6 milliards USD en moyenne par an pour la période 2007-2008 (graphique 1, cercle intérieur).<sup>5</sup> Ce chiffre a été établi d'après les engagements d'aide que les membres du CAD ont notifiés pour 2007-2008 pour la base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD.<sup>6</sup> Il représente un cinquième du total des engagements d'aide bilatérale au titre d'activités concernant les secteurs des infrastructures économiques et les secteurs productifs (graphique 1, cercle extérieur). Lorsque l'on considère uniquement les engagements d'aide au profit des États fragiles et touchés par un conflit, on constate que la part de l'aide visant l'égalité entre femmes et hommes dans les secteurs des infrastructures économiques et les secteurs productifs est très semblable.

La part de l'aide bilatérale à l'ensemble des secteurs réunis (y compris les secteurs sociaux) qui est orientée vers l'égalité des genres est sensiblement plus forte, représentant un tiers (18 milliards USD par an) du total de l'aide ventilable par secteur pour 2007-2008. Les membres du CAD ont fait relativement moins de place à l'égalité hommes-femmes dans les secteurs des infrastructures économiques et les secteurs productifs que dans les autres secteurs.

---

5. Les données relatives à l'aide apportée par les membres du CAD au titre de l'égalité hommes-femmes et du renforcement de l'autonomisation des femmes sont élaborées au moyen du marqueur du CAD sur l'égalité hommes-femmes utilisé dans le cadre du Système de notification des pays créanciers. Les membres du CAD doivent examiner chaque activité d'aide au regard de ce marqueur en vue de déterminer si l'égalité entre femmes et hommes en constitue l'objectif « principal » ou un objectif « significatif », ou si cette activité est « non orientée » vers cet objectif. Le marqueur ne mesure pas l'impact de l'aide (et ne peut le faire).

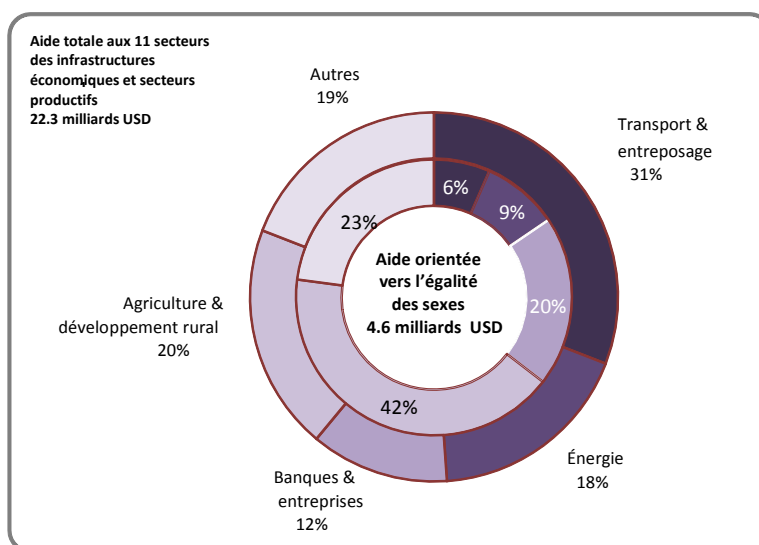
6. Les secteurs des infrastructures économiques et les secteurs productifs considérés ici, au nombre de onze, sont les suivants : gestion financière du secteur public ; politique de l'emploi et gestion administrative ; transports et entreposage ; communications ; production et distribution d'énergie ; banques et services financiers, et entreprises et autres services ; agriculture et développement rural ; industries manufacturières ; industries extractives, construction et tourisme ; politique commerciale et réglementations ; développement urbain. Voir « Aid in Support of Women's Economic Empowerment » (OCDE, 2011) et [www.oecd.org/dac/stats/gender](http://www.oecd.org/dac/stats/gender).



C'est à l'agriculture et au développement rural qu'a été consacrée la part la plus grande (1.9 milliard USD) des engagements d'aide bilatérale au titre de l'égalité des genres dans les secteurs des infrastructures économiques et les secteurs productifs (graphique 1, cercle intérieur et annexe). La part des banques et des entreprises, celle de la gestion financière du secteur public et celle du développement urbain, ont elles aussi été importantes (graphique 2).

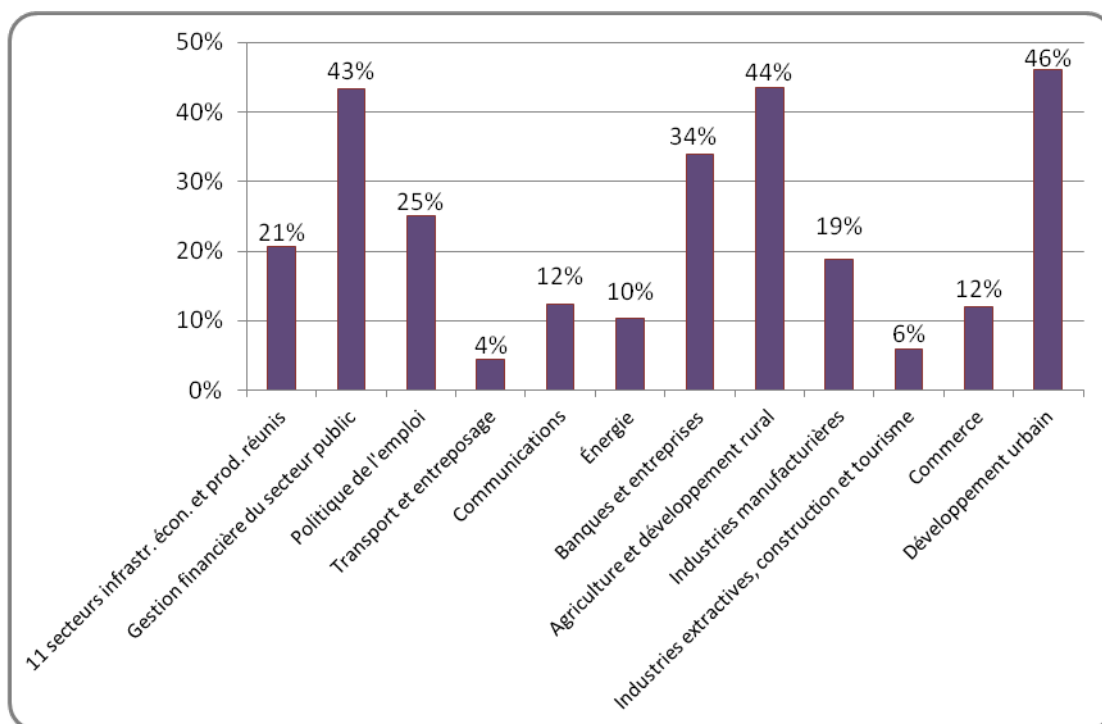
En revanche, seule une faible proportion de l'aide orientée vers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes a été affectée aux industries extractives, à la construction, aux transports et à l'entreposage (y compris la construction de routes), à l'énergie, aux communications et au commerce (graphique 2). Les chiffres correspondants, qui représentent des engagements, signalent les domaines où les donateurs pourraient intensifier leurs efforts d'investissement en faveur du renforcement du pouvoir d'action économique des femmes (chapitre 4).

**Graphique 1. Orientation de l'aide aux secteurs des infrastructures économiques et aux secteurs productifs vers l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes**  
 (engagements des membres du CAD, moyenne par an pour 2007-08, prix constants de 2008<sup>7</sup>)  
**Cercle extérieur : part de l'aide totale affectée à chaque secteur. Cercle intérieur : aide orientée vers l'égalité des hommes-femmes par secteur**



7. Les graphiques 1 et 2 ne tiennent pas compte des États-Unis car les données correspondantes n'ont pas été communiquées au CAD, ni de l'Australie, faute de données ventilées pour les années considérées.

**Graphique 2. Orientation vers l'égalité hommes-femmes de l'aide ventilable par secteur au titre des secteurs des infrastructures économiques et des secteurs productifs**  
 (engagements des membres du CAD, moyenne par an pour 2007-08, pourcentage)



### 3 Des défis spécifiques à relever

#### PRINCIPAUX MESSAGES

- *Il n'existe pas de solution miracle pour accroître l'autonomisation économique des femmes. Y parvenir exige la mise en place de politiques judicieuses par les pouvoirs publics, l'adoption d'une approche globale et un engagement de longue haleine de la part de tous les acteurs du développement.*
- *Renforcer l'autonomisation économique des femmes, c'est à la fois leur droit et un « bon calcul économique ».*
- *Les acteurs du développement doivent s'efforcer d'atteindre les plus pauvres parmi les pauvres et les femmes des localités reculées, et d'améliorer les possibilités qui s'offrent à eux. Aider celles qui ont le plus de chances de réussir ne suffit pas.*

Certaines des questions que soulève le renforcement de l'autonomisation économique des femmes sont particulièrement délicates, voire sensibles. Il est nécessaire d'en prendre acte et de les analyser. La réalisation de cet objectif exige la mise en place de politiques judicieuses, l'adoption d'une approche globale et un engagement de longue haleine de la part de tous les acteurs de développement. Car il n'existe pas de solution miracle pour l'atteindre.

#### 3.1 Un droit ou « un atout pour l'économie »

Depuis quelques années, de nombreux donateurs (tant bilatéraux que multilatéraux) inscrivent leurs travaux sur l'égalité des genres dans l'optique du « rendement élevé » que peut avoir l'investissement de l'aide en faveur des femmes et des filles, selon l'esprit du plan d'action que la Banque mondiale a défini pour promouvoir l'égalité hommes-femmes en tant qu'« atout pour l'économie » (voir section 4.3). Cette approche dite « instrumentaliste » est souvent présentée comme directement opposée, voire préjudiciable à la démarche fondée sur le respect des droits et la recherche de la justice sociale. La solution optimale du point de vue de la croissance pro-pauvres consiste à considérer que ces objectifs sont au service l'un de l'autre et non qu'ils sont incompatibles. Par exemple, les droits économiques des femmes peuvent être renforcés par l'amélioration du cadre administratif et juridique national dont relèvent les droits fonciers, les droits en matière d'héritage et les droits de propriété.

*« Renforcer l'autonomisation des femmes, c'est aussi tout simplement une question d'équité et de décence. Les jeunes filles devraient avoir exactement les mêmes possibilités que les garçons de mener une vie pleine et féconde. [...] renforcer l'autonomisation et les capacités des femmes relève du bon sens économique ».*

Robert Zoellick, Président de la Banque mondiale, réunions de printemps de la Banque mondiale, avril 2008.

#### 3.2 Atteindre les plus pauvres parmi les pauvres et les femmes des localités reculées

Les faits observés montrent que les donateurs et les organismes multilatéraux ont beaucoup de difficulté à prendre en main certains aspects du renforcement de l'autonomisation économique des femmes et

tendent à s'orienter vers des approches consistant, par exemple, à mettre en place des dispositifs de microcrédit ou à soutenir des femmes entrepreneurs qui auraient de toute façon réussi.

Or, il est impératif d'atteindre, parmi les femmes pauvres, les paysannes sans terre, les petites productrices agricoles, celles qui pratiquent le commerce transfrontalier, les ouvrières d'usine et les travailleuses domestiques, et de faire en sorte qu'elles puissent bénéficier des possibilités et des avantages que procure la croissance économique et le commerce. Travailler auprès des femmes les plus pauvres oblige à faire face à des difficultés particulières. Par exemple, elles :

- ont un faible niveau d'alphabétisation,
- ont un accès restreint aux ressources et en ont moins la maîtrise,
- ont moins accès aux réseaux et aux personnes capables de dispenser une aide et un soutien,
- sont plus exposées à l'exploitation et aux abus sexuels au niveau de la communauté, sinon à celui du ménage.<sup>8</sup>

Il est donc nécessaire que les donateurs prennent en compte les besoins spécifiques des femmes les plus pauvres lors de la conception de leurs programmes, notamment de leurs activités d'investissement dans les infrastructures routières ou de télécommunication, par exemple (section 4.5).

### **3.3 *Fait-on assez pour soutenir l'agricultrice et son mari*<sup>9</sup> ?**

En tant qu'agricultrices, transformatrices et commerçantes, les femmes fournissent aux marchés locaux, régionaux et internationaux un large éventail de produits. L'idée tenace selon laquelle les agriculteurs sont principalement des hommes, alors que c'est de toute évidence le contraire, constitue un obstacle important à l'amélioration de la production et de la productivité agricoles.

La persistance d'inégalités entre femmes et hommes a directement pour effet d'amoindrir les résultats sur le plan de l'agriculture et du développement humain. Une étude réalisée dans quatre pays d'Afrique a montré qu'en fournissant aux agricultrices des intrants de même qualité, et dans les mêmes quantités, que ceux que reçoivent généralement les hommes, et en leur ouvrant plus largement l'accès à l'enseignement agricole, il était possible d'accroître la production et les revenus agricoles nationaux de quelque 10 à 20 %<sup>10</sup> (section 4.2).

**« Si l'écart qui sépare les hommes des femmes était comblé seulement en ce qui concerne les intrants agricoles, ce seraient environ 100 à 150 millions de personnes qui échapperaient à la faim ».<sup>11</sup>**

8. Mayoux, Linda (2009), « Taking gender seriously: towards a gender justice protocol for financial services », communication présentée pour publication dans *Microfinance Handbook*, CERMI, Bruxelles, 2009.
9. D'après Farnworth, Cathy (2010), *Gender and agriculture*, Platform Policy Brief, no.3, Global Donor Platform for Rural Development.
10. Banque mondiale (2005), *Gender and shared growth in sub-Saharan Africa*, Briefing notes on critical gender issues in sub-Saharan Africa, 2005-1, Banque mondiale, Washington.
11. FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2011), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 — Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, FAO, Rome.

### 3.4 *Aider celles qui ont le plus de chances de réussir n'est pas le seul moyen de soutenir les femmes entrepreneurs*

Plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux et bailleurs de fonds du secteur privé ont décidé de donner la priorité au soutien des femmes entrepreneurs. Avec la progression de l'urbanisation, beaucoup de zones rurales de pays d'Afrique et d'ailleurs s'orientent davantage vers le marché. L'établissement de liens entre les producteurs ruraux et les marchés urbains est l'un des moyens possibles pour les donateurs et les pouvoirs publics d'accroître les débouchés commerciaux qui s'offrent aux femmes (voir l'encadré 12 : « L'initiative *Trade at hand* : des débouchés commerciaux grâce au téléphone portable »).

Cependant, lorsqu'ils conçoivent leurs programmes, les donateurs doivent se poser la question suivante : le soutien apporté aux entreprises appartenant à des femmes va-t-il entraîner une augmentation des possibilités d'emploi et de travail indépendant pour celles qui vivent dans la pauvreté, ou ne va-t-il profiter qu'à celles qui auraient de toute façon réussi ?

### 3.5 *Fournir des crédits aux femmes : le microfinancement n'est pas une panacée*

Le microfinancement — notamment le microcrédit — est souvent considéré comme un instrument d'autonomisation. Certes, il peut permettre à ceux qui en bénéficient de stabiliser leurs moyens de subsistance, d'avoir des possibilités de choix plus grandes et de disposer de capitaux de démarrage pour investir dans des activités productives, et aider les pauvres à consommer de façon plus régulière et à scolariser leurs enfants. Or si les programmes ne sont pas bien conçus, il peut aussi constituer un facteur d'endettement et d'aggravation de l'exclusion.

**« Le microcrédit, c'est du microendettement ».**

David Hulme (Université de Manchester), séminaire du Centre de développement de l'OCDE sur le thème : « *Donner tout simplement de l'argent aux pauvres: la révolution du développement qui vient des pays du Sud* » (21 octobre 2010).

On a constaté qu'en inscrivant le microfinancement dans une approche collective et non individuelle et en complétant les services fournis par des actions telles que la formation ou les initiatives visant à aider les femmes à prendre conscience de leurs droits, il était possible de permettre à celles-ci d'accroître leur maîtrise directe des ressources.<sup>12</sup>

---

12. PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) (2008), *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment, communication destinée à la réunion sur le partenariat organisée le 25 septembre 2008 sur le thème "MDG3 – gender equality and empowerment of women – a prerequisite for achieving all the MDGs by 2015"* (New York, 2008), PNUD, New York.

### Encadré 2. Des solutions fondées sur l'initiative des femmes au Bangladesh

« Je travaille actuellement dans le Bangladesh rural et je constate que lorsque les femmes se regroupent au sein d'une structure coopérative, leur statut tant économique que social au regard du ménage s'améliore. Dans une localité rurale où elles ont créé une coopérative d'agriculture biologique, les femmes ont mis en commun leurs ressources de sorte qu'elles sont maintenant en mesure d'accorder des prêts à ses membres pour l'achat de semences et d'autres intrants agricoles. De cette façon, elles ne sont pas tributaires du microcrédit provenant de sources extérieures. Ce dernier a certes donné de très bons résultats, mais les faits relevés sur le terrain témoignent d'une réalité difficile. Dans bien des cas, les prêts sont assortis de conditions très rigides, les taux d'intérêt sont d'un niveau exorbitant et le remboursement commence immédiatement, soumettant les emprunteurs à une énorme pression psychologique qui affecte leur productivité et leur production. J'ai entendu dire à maintes reprises que les gens préféreraient éviter de contracter un prêt de microcrédit de peur de tout perdre ».

Présenté sur la page du groupe (« Huddle ») du DFID sur le renforcement du pouvoir d'action économique des femmes par Patrice Braun, Directeur adjoint, Centre for Regional Innovation and Competitiveness, Greenhill Enterprise Centre, Ballarat, Australie (octobre 2010).

Afin que les activités qu'elles exercent pour obtenir des revenus puissent passer progressivement du stade de moyen de survie à celui d'entreprise solide et viable, les femmes doivent pouvoir accéder à tout l'éventail des services et des mécanismes existant dans le domaine du crédit et en matière bancaire et financière car ils leur sont indispensables pour pouvoir pleinement développer leurs moyens de production, dont la terre, et leurs entreprises.

Dans les pays en développement, les banques se montrent souvent très prudentes quant à l'octroi de prêts. Par conséquent, les femmes possédant de petites entreprises ont des difficultés à obtenir les crédits nécessaires au développement de leurs activités. Des interventions innovantes ont permis d'encourager le secteur financier à offrir des produits conçus avec le souci de promouvoir l'égalité des sexes (section 4.4).

### 3.6 *Appréhender l'autonomisation économique des femmes selon une approche globale*

Les facteurs sociaux et politiques influent sensiblement sur la faculté qu'ont les femmes de participer à la vie économique. Citons notamment l'accès aux services de planification familiale et autres services de santé, la possibilité de bénéficier d'une couverture sociale, le fait pour les filles de pouvoir effectuer une scolarité complète et de qualité au niveau de l'enseignement post-primaire, l'amélioration des taux d'alphabétisation des femmes adultes et l'accroissement de l'influence des femmes au sein des structures de gouvernance et des instances de décision politiques. Bon nombre de ces facteurs sont tributaires l'un de l'autre et se renforcent mutuellement. Il importe aussi de mettre systématiquement en lumière les obstacles culturels, notamment les pratiques et les attitudes discriminatoires, et de lutter activement contre eux.

- **Culture et tradition** : dans tous les pays, les attentes quant aux caractéristiques et aux comportements que doivent avoir les femmes et les hommes sont déterminées par la culture, la tradition et l'histoire. On constate que, d'une manière générale, les femmes ont moins d'autonomie personnelle, moins de ressources à leur disposition et une influence limitée sur les processus de décision qui régissent le fonctionnement de la société dans laquelle elles vivent et leur propre vie. Les stratégies des donateurs peuvent renforcer les moyens qu'ont les femmes d'exprimer et de défendre leur conception de la société, notamment de faire valoir leur interprétation des normes culturelles et des normes sociales concernant le rôle de chaque sexe, ainsi que leur point de vue quant à la façon de les modifier.

- **Enseignement et formation :** l'éducation est l'un des instruments les plus puissants d'autonomisation des femmes. Elle leur permet d'acquérir les connaissances, les compétences et l'assurance dont elles ont besoin pour s'engager dans la recherche de possibilités de réussite matérielle. La suppression des frais de scolarité et l'octroi d'aides financières pour encourager la scolarisation des filles se sont révélés utiles pour accroître chez celles-ci les taux de fréquentation de l'école et d'achèvement des études. Les mesures indispensables à prendre consistent notamment à construire des écoles à proximité des localités reculées, à les doter d'enseignants de qualité — femmes et hommes — à les équiper d'installations sanitaires convenables, et à faire en sorte que les filles y soient en sécurité. Des activités de formation professionnelle bien conçues donnent aux femmes les moyens d'avoir un travail mieux rémunéré et permettent d'éviter leur concentration dans les emplois à bas salaire et peu qualifiés ou un renforcement de la ségrégation professionnelle entre femmes et hommes.<sup>13</sup>

### Encadré 3. Des changements étonnants au Bangladesh

S'il reste un pays pauvre, le Bangladesh n'en a pas moins fait des progrès notables sur le plan économique et social. Le taux de croissance a augmenté et la fréquence de la pauvreté a diminué.

Le Bangladesh a connu une baisse de fécondité parmi les plus rapides qui aient jamais été observées ; il a comblé l'écart entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et l'a réduit au niveau du secondaire ; de plus, la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la mortalité maternelle y sont aujourd'hui plus faibles que chez sa voisine l'Inde. Alors que dans ce dernier pays, le taux de masculinité chez les enfants est marqué par un déséquilibre croissant en faveur des garçons — qui témoigne d'une discrimination de plus en plus forte contre les filles — ce rapport s'améliore régulièrement au Bangladesh.

De nombreux facteurs expliquent les résultats remarquables du Bangladesh, notamment les politiques suivies par les pouvoirs publics, une société civile très dynamique et l'existence d'une démocratie certes fragile mais qui fonctionne. L'action des défenseurs des droits des femmes fait partie intégrante d'un moteur de changement puissant, quoique caché.

La possibilité d'exercer une activité rémunérée a fait des femmes des actrices économiques, à même d'investir dans leur santé et leur instruction, ainsi que dans celles de leurs enfants. Elles sont aussi capables de prendre part à la vie politique. Il convient toutefois de noter que les femmes qui occupent hors de chez elles un emploi relativement permanent avec des conditions de travail acceptables sont celles qui ont fait le plus de progrès au regard des indicateurs importants pour les femmes elles-mêmes et pour la collectivité.

Source : Kabeer, N. (2009), « Pathways of Women's Empowerment », IDS, Brighton dans DFID, *Agenda 2010 – The turning point on poverty: background paper on gender* (2010).

- **Santé reproductive et sexuelle :** l'amélioration de la santé des femmes a pour effet d'accroître leur pouvoir d'action économique. La possibilité d'accéder à l'information sur la santé reproductive et sexuelle (notamment sur la transmission du VIH) et à des services dans ce domaine, et la réduction des taux de mariages précoces leur assurent des chances plus grandes d'achever leurs études et de s'affranchir de la pauvreté. Elles pourront plus facilement bénéficier des services de santé si les frais que doivent acquitter leurs usagers sont réduits, si des moyens de transport sont mis en place et si la responsabilité des prestataires de services est renforcée. Les donateurs peuvent aussi apporter un soutien aux services de soins maternels et obstétricaux et contribuer à améliorer l'offre de personnel qualifié pour assister aux accouchements.<sup>14</sup>

13. Törnqvist, A. et C. Schmitz (2009), *Women's Economic Empowerment: Scope for Sida's Engagement*, document de travail de l'Asdi (Agence suédoise de coopération pour le développement international) Asdi, Stockholm.

14. Irish Aid (2010), *Overcoming Barriers and Accelerating Progress to achieve MDG5 - Outcome Document*, Commission on the Status of Women Side Event on Maternal Mortality, 5 mars 2010. Irish Aid, Limerick.

- **Partage des tâches familiales et domestiques** : concilier la maternité et les obligations familiales et domestiques avec un emploi constitue une véritable gageure. Les tâches familiales et domestiques non rémunérées contribuent à la croissance économique car, en assurant l'entretien des travailleurs, elles permettent à ceux-ci de rester en bonne santé et d'être productifs et capables d'acquérir des connaissances et de faire preuve de créativité, mais en même temps, elles privent le marché de la main-d'œuvre qui les effectue (les femmes). Si l'on attribuait une valeur monétaire à ces tâches, on estime qu'elles représenteraient entre 10 % et 39 % du PIB.<sup>15</sup> L'économie familiale et domestique et sa valeur économique doivent prendre une place plus importante dans les débats qui se déroulent au sein de la communauté internationale du développement (section 4.6).

#### Encadré 4. Les jeunes femmes du monde entier à la croisée des chemins...

« Quel métier choisir ? Quand dois-je avoir des enfants ? Comment garder mon emploi une fois que je serais mariée, lorsque je serais enceinte ? Comment concilier travail et famille ? Comment faire pour obtenir une égalité de traitement au travail ? Comment tirer parti des possibilités offertes en matière d'études ? »

Le projet « Decisions for Life » (« des décisions pour la vie ») est réalisé conjointement par des syndicats et des établissements de recherche avec le concours du Fonds néerlandais pour l'OMD 3 (voir encadré 17). Il vise tout particulièrement les filles et les femmes âgées de 15 à 29 ans qui travaillent ou cherchent un emploi dans le secteur des services dans 14 pays en développement. Il a notamment pour but d'apporter aux jeunes femmes, de façon individuelle et collective, un soutien et des moyens qui leur permettent de prendre des décisions éclairées au sujet du travail, du parcours professionnel et de la famille, d'obtenir un emploi stable avec un salaire garanti et de bénéficier d'une couverture sociale solide, d'exiger des chances égales au travail et d'améliorer leur aptitude à diriger et à négocier (...).

« Dans les centres commerciaux et les supermarchés, des jeunes filles travaillent comme animatrices pour promouvoir la vente de téléphones portables : elles peuvent être renvoyées sans préavis, travaillent 10 à 12 heures par jour, n'obtiendront jamais d'avancement... Elles n'ont donc aucune perspective. Nous nous efforçons de les recruter en premier, de leur donner confiance en elles et de les encourager, puis nous commençons par les préparer aux négociations collectives ».

Source : [www.dfl.wageindicator.org/home](http://www.dfl.wageindicator.org/home).

### 3.7 *Il faut mettre en place des politiques publiques sensibles au principe de l'égalité entre femmes et hommes*

En définitive, pour qu'un pays parvienne à renforcer l'autonomisation et les capacités des femmes, il doit adopter une approche multidimensionnelle et ouverte pour la gestion et la mise en œuvre de ses politiques publiques, notamment ses politiques macroéconomique, financière et commerciale.

- **Gestion des finances publiques** : elle recouvre la totalité du cycle budgétaire suivi dans un pays, de la planification stratégique à la vérification des comptes. Pour aider les femmes à acquérir un pouvoir d'action économique plus grand, il est indispensable d'intégrer le principe de l'égalité hommes-femmes dans les systèmes de gestion des finances publiques. Prendre systématiquement en compte ce principe dans la gestion des finances publiques, c'est faire en sorte que les ressources soient affectées de façon rationnelle en fonction des besoins recensés, et que les recettes et les dépenses soient structurées de manière à profiter tant aux femmes qu'aux hommes. Par exemple, aux Philippines, un minimum de 5 % des budgets publics

15. UNRISD (Institut de recherche des Nations unies pour le développement social) (2010), *Pourquoi les soins sont importants pour le développement social*, Recherches et Politiques — Synthèse 9, UNRISD, Genève.



nationaux et locaux doit normalement être affecté à des activités visant à faire progresser l'égalité entre femmes et hommes. Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles est parvenu à mobiliser les fonds nécessaires pour faire face aux problèmes d'organisation et disposer des capacités requises pour la recherche et pour la conception et le suivi des projets relatifs à l'égalité des genres.<sup>16</sup>

#### Encadré 5. Intégration d'une optique sexospécifique dans le processus budgétaire de la Moldavie<sup>17</sup>

Un dispositif a été mis en place en Moldavie avec des fonds de l'Asdi en vue d'informer les décideurs de premier plan sur les moyens de rendre les politiques plus efficaces et plus souples dans la prise en compte des besoins tant des femmes que des hommes. L'Asdi a financé un chapitre sur l'analyse par sexe du rapport consacré à l'examen des dépenses publiques effectué par la Banque mondiale en Moldavie, lequel traite de l'éducation, du marché du travail et du système de retraite. À la suite de cet exercice, chacun des organismes qui y avait été soumis a révisé ses politiques sectorielles, intégré l'analyse budgétaire par sexe parmi ses outils d'élaboration des politiques et des budgets, et procédé à la collecte de données ventilées par sexe. Ces mesures ont été prises dans le cadre du Programme national pour l'égalité des sexes pour 2010-15.

- **Protection sociale** : elle permet de renforcer la capacité qu'ont les pauvres et les personnes vulnérables de sortir du dénuement et de maîtriser les risques et les chocs. La protection sociale recouvre l'assurance sociale, les transferts en espèces et les normes minimales du travail.<sup>18</sup> Des programmes de travaux publics tels que le dispositif de filets de sécurité productifs mis en place en Éthiopie peuvent aider à faire reculer les inégalités entre femmes et hommes au sein du ménage, sur le marché du travail et au niveau de la collectivité.<sup>19</sup>
- **Transferts en espèces** : ils sont un moyen efficace de lutter contre la pauvreté. Les transferts conditionnels en espèces (TCE) consistent à offrir aux mères d'enfants d'âge scolaire vivant dans une pauvreté extrême une aide financière à condition qu'elles scolarisent leurs enfants et les amènent régulièrement au centre de santé. Si elles sont bien conçues, ces prestations peuvent constituer pour les femmes une source stable de revenu et favoriser une répartition plus équitable des tâches familiales et domestiques au sein du ménage. Dans le cas contraire, elles peuvent ajouter aux charges qui absorbent leur temps de façon excessive et renforcer la division sexuelle du travail, qui exclut les pères de l'éducation de leurs enfants.<sup>20</sup> Cibler uniquement les femmes risque de n'enraciner que plus profondément les inégalités qu'elles subissent et de les rendre plus vulnérables.

16. OCDE (2010), *Intégration des considérations d'égalité hommes-femmes aux réformes de la gestion des finances publiques*, L'égalité hommes-femmes, l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : dossier d'actualité 6, Réseau du CAD-OCDE sur l'égalité hommes-femmes, Paris.

17. Asdi (2010), *Inspiring initiative: public expenditure review, Moldova*, Women's Economic Empowerment Series, Asdi, Stockholm.

18. OCDE (2009), *Promoting Pro-Poor Growth – Social protection*, OCDE, Paris.

19. Holmes, R. et N. Jones, *Public work programmes in developing countries: reducing gender disparities in economic opportunities?*, Communication présentée à la Conférence internationale sur la cohésion sociale et le développement organisée par le Centre de développement de l'OCDE (Paris, 2011), Overseas Development Institute, Londres.

20. Molyneux, M. (2009), *Conditional cash transfers: a 'Pathway to women's empowerment'?* Pathways of Women's Empowerment, Pathways brief 5, IDS, Brighton.

- **Politiques commerciales** : faire en sorte que le développement des échanges commerciaux soit profitable aux femmes demeure une entreprise ardue (section 4.3). La libéralisation des échanges et l'évolution des caractéristiques de l'activité économique ont eu des effets positifs pour les femmes, mais pas autant que pour les hommes. Cela tient au fait qu'elles ne peuvent accéder aux ressources que de façon limitée, ainsi qu'à des facteurs institutionnels et sociétaux, en grande partie déterminés par les règles et pratiques sociales informelles.<sup>21</sup> Les investissements consacrés par les donateurs au soutien du commerce et au renforcement des capacités en matière de politique commerciale sont relativement peu orientés vers l'égalité hommes-femmes (voir chapitre 2). Ils ne font notamment aucune place à la question des commerçants transfrontaliers informels, dont la majorité sont des femmes. Aucun cadre juridique n'existe en effet pour ceux-ci, qui doivent exercer leur activité dans des conditions difficiles, voire hostiles, notamment à cause de moyens de transport médiocres, de formalités douanières complexes et de l'absence de lieux d'hébergement sûrs et bon marché. Ironie de la situation, les femmes étant plus tenaces face au harcèlement pratiqué par les fonctionnaires des douanes, elles semblent en fait surmonter plus facilement que les hommes les obstacles que pose le commerce transfrontalier informel.<sup>22</sup>

#### **Encadré 6. Effet multiplicateur des transferts en espèces sur le pouvoir d'action des femmes**

Afin d'assurer la sécurité alimentaire en période de sécheresse, a été mis en place au Malawi un dispositif de protection sociale qui a eu des effets positifs inattendus sur le pouvoir d'action des femmes. Dans le cadre du programme de transferts financiers d'urgence de Dowa (Dowa Emergency Cash Transfers) réalisé par Concern Worldwide in 2006/07, Opportunity International Bank Malawi a été chargée d'effectuer des transferts en espèces au profit de localités rurales touchées par la sécheresse au moyen de services bancaires itinérants. Les femmes étaient inscrites dans une base de données informatisée où avaient été enregistrées leurs empreintes digitales et leur photographie pour la vérification de leur identité, et à chacune avait été remise une carte à puce contenant les informations relatives à leur compte bancaire.

Outre qu'elles ont pu recevoir des transferts en espèces de façon efficace et rapide, des milliers de familles rurales ont bénéficié pour la première fois de services financiers. Des évaluations ont montré que les femmes auxquelles avaient été remis des documents d'identité et/ou des cartes à puce ont eu le sentiment d'être rendues beaucoup plus fortes par la reconnaissance juridique que représentaient ces documents. Lors des échanges de vues organisés au sein des groupes de réflexion, plusieurs femmes ont déclaré avec enthousiasme qu'avant le projet, elles avaient l'impression de ne pas exister aux yeux de l'État mais que maintenant qu'elles avaient leurs « papiers », elles avaient une identité et les pouvoirs publics ne pouvaient plus les ignorer.

*Source* : Devereux, S., et al. (2007), *An evaluation of Concern Worldwide's Dowa Emergency Cash Transfer Project (DECT) in Malawi, 2006/07*, Concern Worldwide, Lilongwe.

- 
21. OCDE (2009), *L'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ?*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
  22. Matorofa, E (2008), *Optimising regional integration in Southern Africa: assessing informal cross border trade in SADC*, Southern African Research and Documentation Centre, Harare.

## 4 Améliorer les pratiques des donateurs dans les domaines essentiels de l'économie

### PRINCIPAUX MESSAGES

- *Commencer par les femmes en intégrant une optique sexospécifique dans les politiques et les programmes dès le stade de leur conception.*
- *Assurer aux femmes un accès plus équitable aux ressources et aux services — terre, eau, technologie, innovation et crédit, services bancaires et financiers — permettra de renforcer leurs droits, d'accroître la productivité agricole, de faire reculer la faim et d'améliorer la croissance économique.*
- *Les programmes d'infrastructures doivent être conçus de manière que les femmes et les hommes pauvres puissent profiter au maximum des avantages que procurent les routes, les services de transport, les télécommunications, l'énergie et l'eau.*
- *Dans le domaine du travail rémunéré, les femmes rencontrent des obstacles presque à tous les niveaux. Leurs possibilités d'emploi doivent être améliorées. En même temps, ce sont elles qui assument l'essentiel du travail familial et domestique non rémunéré. C'est une situation à laquelle les acteurs du développement doivent être plus attentifs.*

L'intégration d'une optique sexospécifique dans les politiques et les programmes dès leur conception — *commencer par les femmes* — est une bonne pratique à laquelle aussi bien les donateurs que les pays bénéficiaires doivent attacher une importance primordiale. Elle revient à définir expressément l'égalité des sexes comme un objectif des politiques, des stratégies, des budgets, des programmes et des projets, et se traduit notamment par la mise en évidence préalable des conséquences et des risques non souhaités pour les femmes.

#### Encadré 7. Détermination et atténuation des risques que peuvent présenter les programmes pour les femmes lors de leur conception à la Banque interaméricaine de développement<sup>23</sup>

- *Risque : imposer des obligations inégales pour l'accès aux ressources économiques et aux avantages qu'elles procurent, notamment le travail rémunéré, la formation, le crédit ou les débouchés commerciaux.*  
Réponse : les projets seront régis par les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et de rémunération égale pour un travail égal.
- *Risque : méconnaître le droit des femmes à hériter et à posséder la terre, le logement et d'autres actifs ou ressources naturelles.*  
Réponse : la Banque reconnaîtra le droit des femmes à la propriété indépendamment de leur situation de famille et prendra des mesures pour qu'elles puissent obtenir plus facilement les documents dont elles ont besoin pour pouvoir exercer ce droit.
- *Risque : imposer des tâches non rémunérées de façon inégale.*  
Réponse : lorsque de telles tâches se révéleront nécessaires pour l'exécution d'un projet, elles seront organisées sous la forme de contributions volontaires individuelles ou collectives, afin d'y assurer une participation équitable des hommes et des femmes.

23. Banque interaméricaine de développement (2010), *Operational policy on gender equality in development*, BID, Washington.

- *Risque : imposer des conditions qui empêchent dans une certaine mesure les femmes ou les hommes de prendre part aux activités menées dans le cadre du projet ou de tirer parti des avantages qu'elles procurent à cause d'un état de grossesse, d'un congé de maternité/paternité ou de la situation de famille.*

*Réponse :* la Banque fera en sorte que ces conditions ne limitent pas les possibilités qu'ont les femmes ou les hommes, selon le cas, de participer au projet et d'en tirer profit.

- *Risque : accroître le risque de violence fondée sur le sexe, notamment d'exploitation sexuelle ou de traite des personnes, ainsi que de dissémination de maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida.*

*Réponse :* lorsque ces risques seront constatés, la Banque apportera son soutien à des actions telles que les campagnes de communication et de sensibilisation, la définition de plans de prévention d'intérêt local, la mise en place des services de santé requis, l'élaboration de codes de déontologie et la création de dispositifs de surveillance.

Ce chapitre appelle l'attention sur quelques secteurs et domaines particulièrement importants pour le renforcement de l'autonomisation économique des femmes. Y sont énoncés les principaux problèmes à résoudre, présentés des exemples d'approches novatrices et proposées des solutions pour améliorer les pratiques des donneurs.

#### **4.1 Tenir compte du contexte national et régional**

Comme l'exigent tous les programmes de développement, il est indispensable que les donneurs s'attachent à comprendre la situation dans laquelle se trouve le pays ou la région concernée, et qu'ils soutiennent les dispositifs et autres plans que les pouvoirs publics ont mis en place pour prendre en main la question de l'égalité hommes-femmes au niveau des ministères centraux et sectoriels, ainsi qu'à l'échelon local et à celui de la communauté. Leurs interventions doivent être adaptées aux besoins des pays en matière de développement et définies selon que ceux-ci sont des États stables ou, au contraire, fragiles/touchés par un conflit. Dans le cas des pays à faible revenu, il faudra continuer à agir pour assurer l'accès des femmes aux intrants agricoles de base et au microcrédit, et dans celui des pays en transition, l'accent doit être mis sur les compétences utiles au marché du travail, l'accès au crédit aux conditions du marché et la création d'entreprises par les femmes.<sup>24</sup>

#### **4.2 Maîtrise des moyens de production et accès aux services dans le secteur agricole<sup>25</sup>**

Les récentes crises financière, alimentaire et énergétique ont suscité chez les donneurs un regain d'intérêt pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural. Actrices de premier plan dans le domaine de l'agriculture, les femmes constituent dans beaucoup de pays la majorité des agriculteurs et des ouvriers agricoles. Elles produisent l'essentiel de la nourriture consommée au niveau local et sont chargées d'assurer la sécurité alimentaire de la famille dans nombre de zones rurales. Si elles bénéficiaient d'un accès plus équitable à la terre, aux engrais, à l'eau pour l'irrigation, aux semences, à la technologie, aux outils agricoles, au bétail et aux services de vulgarisation, l'agriculture pourrait contribuer plus efficacement à l'instauration d'une croissance économique partagée, à la lutte contre la

24. Buvinic, M., et al. (2010), *Investing in gender equality: looking ahead*, Economic Premise 22, Banque mondiale, Réseau réduction de la pauvreté et gestion économique, Washington.

25. Cette section a été rédigée en partie d'après Farnworth, Cathy (2010), *Gender and agriculture*, Platform Policy Brief, no.3, Global Donor Platform for Rural Development, et FAO (2011), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 — Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, FAO, Rome.

pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance en milieu rural.<sup>26</sup> Or, par comparaison avec les hommes, les femmes :

- cultivent des parcelles plus petites ;
- ont des cheptels moins importants, généralement composés d'animaux de plus petite taille, et tirent du bétail qu'elles possèdent des revenus moins élevés ;
- ont une charge de travail globale plus lourde qui comprend des activités à faible productivité comme la collecte de l'eau et du bois à brûler ;
- ont moins accès à l'innovation, aux moyens de production et aux services productifs ;
- achètent beaucoup moins souvent des intrants tels que les engrais, les semences améliorées et les outils mécanisés ;
- ont des droits moindres en matière de propriété et une moindre sécurité quant au statut d'occupation des terres, et sont moins incitées à investir dans leur terre ;
- sont peu représentées dans les instances de décision des organisations rurales, en particulier aux échelons régional et local ;
- si elles ont un emploi, exercent plus souvent une activité à temps partiel, saisonnière et faiblement rémunérée ;
- perçoivent un salaire plus bas pour le même travail, même lorsqu'elles ont la même expérience et les mêmes qualifications.

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, combler le fossé existant entre femmes et hommes dans l'agriculture aurait des effets bénéfiques importants pour le secteur agricole et l'ensemble de la société. Si les femmes pouvaient accéder aussi aisément que les hommes aux ressources productives, elles pourraient accroître de 20 à 30 % le rendement de leurs exploitations. Cela pourrait se traduire par une augmentation de 2.5 à 4 % de la production agricole totale des pays en développement, laquelle pourrait à son tour entraîner une diminution de 12 à 17 % du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. Des travaux de recherche effectués à la demande la Fondation Bill & Melinda Gates ont aussi montré qu'en faisant en sorte que les femmes soient plus nombreuses à prendre part aux programmes d'approvisionnement auprès des petits exploitants et de soutien de ces derniers, les entreprises agroalimentaires internationales pouvaient améliorer la productivité et la qualité des cultures, accroître la base d'approvisionnement constituée de petits producteurs et élargir l'accès au marché des produits à forte valeur.<sup>27</sup>

---

26. Buvinic, M. *et al.* (2010).

27. Fondation Bill & Melinda Gates (2010), *Improving Opportunities for Women in Smallholder-based Supply Chains: Business case and practical guidance for international food companies*, Fondation Gates, Seattle.

#### Encadré 8. Les trois priorités de la réforme agricole

Le rapport 2010-2011 de la FAO sur l'agriculture, intitulé *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture - Le rôle des femmes dans l'agriculture*, énonce trois axes essentiels pour l'action :

- éliminer la discrimination à l'égard des femmes, pour ce qui concerne l'accès aux ressources agricoles, à l'instruction, à la vulgarisation, aux services financiers et aux marchés du travail ;
- investir dans des technologies et des infrastructures réduisant l'effort physique et améliorant la productivité, pour permettre aux femmes de consacrer plus de temps à des activités plus productives ;
- faciliter la participation des femmes à des marchés ruraux du travail souples, efficaces et équitables.

#### *Aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et du développement rural*

En moyenne, 44 % de l'aide bilatérale totale à l'agriculture<sup>28</sup> (1.9 milliard USD) visaient l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes pour chaque année de la période 2007-2008.<sup>29</sup> L'orientation de l'aide vers l'égalité hommes-femmes aux sous-secteurs de la formation et la recherche en matière agricole, et de la sylviculture, était particulièrement forte. Les membres du CAD sont aussi attentifs à cet objectif dans le domaine du développement rural, la moitié de l'aide qu'ils consacrent à ce dernier étant considérée comme orientée vers l'égalité entre femmes et hommes (graphique 4).

#### *Accès aux outils agricoles, aux innovations et aux services de vulgarisation agricole*

La technologie peut permettre aux femmes d'accroître leur productivité, leur pouvoir de décision en matière économique et leurs possibilités sur le plan de l'entrepreneuriat. Par exemple, les poêles économes en combustible ou les scooters et autres moyens de gagner du temps, peuvent jouer à cet égard un rôle particulièrement important.

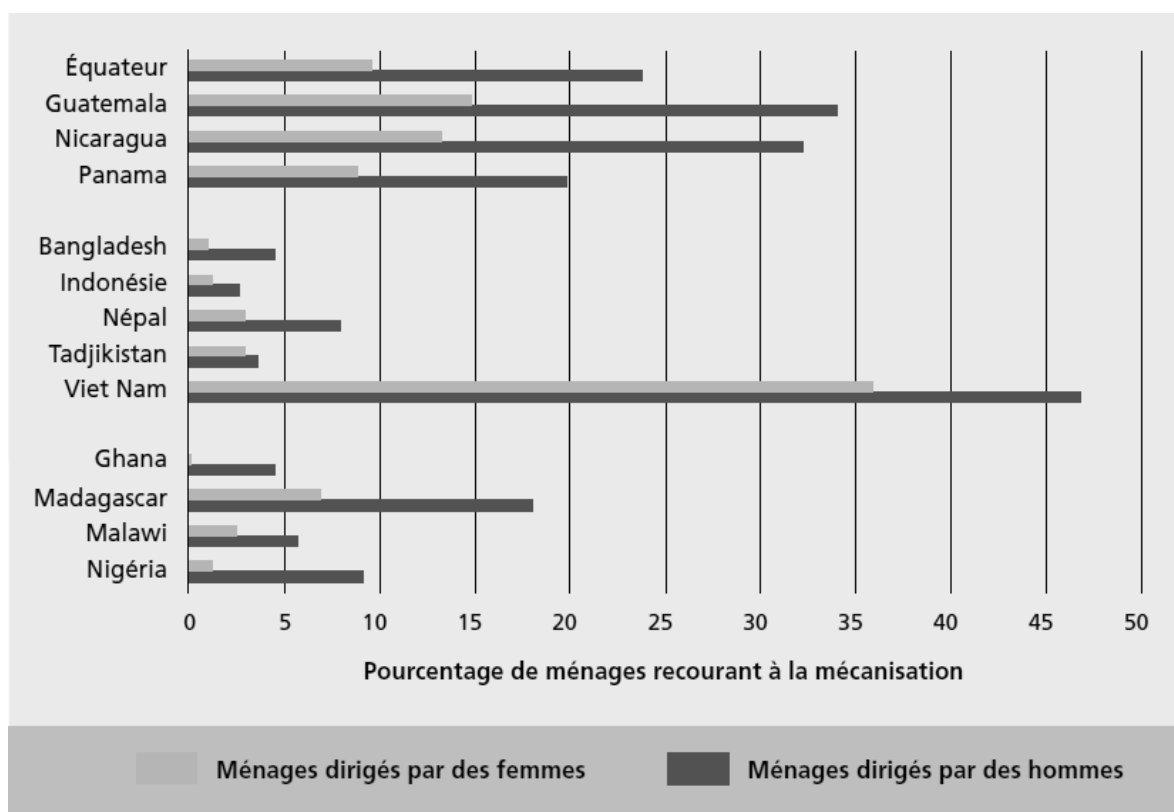
Un meilleur accès des femmes aux innovations et aux services de vulgarisation entraînerait une augmentation de la productivité agricole. Or, dans tous les pays et dans tous les contextes, celles-ci ont moins la possibilité que les hommes de disposer des actifs, des intrants et des services agricoles.<sup>30</sup> Il existe des disparités entre femmes et hommes dans l'accès à tout un éventail de technologies agricoles, qu'il s'agisse des machines ou des outils, des variétés de plantes et de races d'animaux améliorées, des engrais, des mesures de lutte contre les ravageurs ou encore des techniques de gestion. Dans bien des cas, les technologies et les instruments de travail ont été adaptés aux tâches qu'accomplissent les hommes ou aux équipements qu'ils utilisent, tandis que les femmes cultivent la terre et effectuent la récolte tant bien que mal à l'aide d'outils manuels (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009) (voir le graphique 3 sur l'utilisation des équipements mécaniques).

28. La définition de l'« agriculture » correspond ici à celle qui figure dans le rapport intitulé *Système de notification des pays créanciers — Activités d'aide dans le secteur de l'agriculture, 2002-2007*, OCDE, Paris.

29. OCDE (2011), *Aid in Support of Women's Economic Empowerment*, OCDE, Paris.

30. FAO (2011), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2010-11 — Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, FAO, Rome.

**Graphique 3. Recours à la mécanisation dans les ménages dirigés par des femmes et les ménages dirigés par des hommes**



Source : FAO (2011), La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 2010-2011 — Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement, FAO, Rome.

La part de l'aide au sous-secteur des produits à usage agricole — matériel et outillage agricoles et semences — qui est orientée vers l'égalité hommes-femmes, est très faible (5 %) (graphique 4).

**Graphique 4. Orientation vers l'égalité hommes-femmes par secteur au titre des sous-secteurs agricoles**  
(Engagements des membres du CAD, moyenne par an pour 2007-2008)

	Orientation vers l'égalité des sexes de l'aide aux sous-secteurs de l'agriculture
Politique agricole	35 %
Production agricole	39 %
Ressources en eau à usage agricole	41 %
Produits à usage agricole	5 %
Formation dans le domaine agricole/recherche agronomique/services agricoles	57 %
Sylviculture	58 %
Pêche	11 %
Développement rural	50 %
<b>Part totale de l'aide à l'agriculture orientée vers l'égalité des sexes</b>	<b>44 %</b>

## Services de vulgarisation agricole

Une enquête réalisée en 1988-1989 par la FAO sur les organismes de vulgarisation de 97 pays a montré que les femmes n'étaient destinataires que de 5 % de l'ensemble des ressources consacrées à la vulgarisation. De plus, les femmes ne représentaient que 15 % du personnel chargé de la vulgarisation. Plusieurs approches novatrices à caractère participatif ont été définies et expérimentées dans ce domaine au cours de la dernière décennie dans le but d'abandonner progressivement le modèle descendant au profit de services davantage déterminés par les besoins des agriculteurs. Il est possible d'améliorer l'impact des services de vulgarisation agricole en travaillant avec l'ensemble du ménage plutôt qu'avec des individus isolés (voir encadré 9 : « Le programme de soutien de l'agriculture en Zambie »).<sup>31</sup> Lorsqu'il y a reconnaissance explicite du travail des femmes comme de celui des hommes, c'est la rentabilité de toute l'exploitation agricole qui s'en trouve renforcée. Dans le cas des ménages dirigés par des hommes, le fait d'intervenir auprès du ménage tout entier permet de cibler les femmes. Celles qui appartiennent à ce type de ménages sont en effet parmi les plus difficiles à atteindre.

### Encadré 9. Le programme de soutien de l'agriculture en Zambie<sup>32</sup>

Le programme de soutien de l'agriculture mis en place par le ministère de l'Agriculture de la Zambie a eu des effets sur la situation des femmes en modifiant les relations entre les genres au niveau du ménage et en rendant ces dernières plus autonomes sur le plan économique. Son objectif général était de contribuer à faire reculer la pauvreté en accroissant l'autosuffisance des ménages de petits producteurs agricoles à travers :

- le renforcement de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- l'augmentation de leurs revenus par la vente de produits et de services liés à l'agriculture.

Grâce à ce dispositif, les femmes ont pu améliorer leurs compétences en matière d'agriculture et d'entrepreneuriat. De plus, elles se sont mises à exercer un contrôle plus grand sur les revenus du ménage et leurs relations avec les hommes sont de ce fait devenues meilleures. Elles ont gagné en estime de soi et pris de l'assurance et ont été plus étroitement associées à la prise de décision tant au sein de leur foyer qu'au niveau de la communauté.

La réussite de ce dispositif a tenu à l'approche consistant à viser le ménage tout entier. Le fait d'exiger que les deux époux, ainsi que les enfants, prennent part aux activités organisées pour les besoins du programme a pour effet d'accroître l'efficacité des ménages. Dans les familles où l'un et l'autre travaillent côte à côte sur l'exploitation agricole, cette dernière se développe de façon notable, et ce à travers un projet commun aux deux conjoints. Les ménages au sein desquels se sont instaurées des relations plus équitables ont fait davantage de progrès que les autres sur le plan économique.

Recruter des femmes pour les former à la fonction d'agent de vulgarisation agricole, en particulier dans les régions où les normes culturelles limitent les contacts entre femmes et hommes, peut entraîner une augmentation de la participation des femmes aux activités de vulgarisation et amener celles-ci à adopter davantage les nouvelles technologies. Lorsque les hommes jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement de la communauté, les femmes sont souvent désireuses d'avoir des espaces qui leur soient réservés afin de pouvoir mieux apprendre.

31. Farnworth, C.R. (2010), *Gender aware approaches in agricultural programmes: a study of Sida-supported agricultural programmes*, Sida evaluation 2010: 3, Asdi, Stockholm.

32. Asdi (2010), *Inspiring initiative: Agriculture Support Programme, Zambia*, Women's Economic Empowerment Series, Asdi, Stockholm.



#### **Encadré 10. Améliorer les services de vulgarisation offerts aux femmes au Malawi**

Le Fonds néerlandais pour l'OMD 3 (voir encadré 17) apporte un soutien au projet sur les femmes et les droits fonciers (Women and Land Rights Project — WOLAR), dont la coordination est assurée par l'Institut des Pays-Bas pour l'Afrique australe.

Au Malawi, les partenaires du projet WOLAR forment les agents de vulgarisation de manière à apporter aux agricultrices un soutien de meilleure qualité en la matière. L'une d'elles, Staffel Mwale, parle de façon très positive des liens plus étroits qu'elle a noués avec l'agent de vulgarisation qui lui offre ses services, Mme Prospeline Msuka :

« J'ai appris beaucoup de choses grâce à Mme Msuka. Elle nous instruit, nous donne des conseils et surveille nos activités, si bien que maintenant j'en sais vraiment beaucoup sur l'agriculture. Lorsque nous étions ensemble avec les hommes, ce sont eux qui dominaient, ou bien nous avons peur de poser des questions... Mais avec le projet WOLAR, on s'intéresse beaucoup à nous, les agricultrices, et nous participons à l'initiative de la ceinture verte que le gouvernement a prise pour l'irrigation, qui nous permettra de faire pousser des cultures semblables et de les commercialiser ».

### ***Garantir les droits des femmes en matière de propriété et leurs droits sur la terre***

Un grand nombre d'initiatives originales ont été prises dans le monde entier pour protéger les droits des femmes en matière de propriété et d'occupation de la terre, notamment leur droit à l'héritage. La terre n'est pas seulement un moyen de production, c'est aussi un important instrument de nantissement pour l'obtention de crédits et autres fonds. L'absence de sécurité de l'occupation foncière tend à décourager l'investissement dans la mise en valeur des sols, d'où une moindre productivité. Beaucoup de régimes fonciers, légaux et coutumiers, désavantagent les femmes. Celles-ci ont souvent peu de droits bien établis sur la terre, l'eau et les autres ressources naturelles. Même lorsqu'une législation a été mise en place pour renforcer ces droits, l'ignorance de la loi et sa faible application ont souvent pour effet de restreindre leur faculté de les exercer.<sup>33</sup>

#### **Encadré 11. L'égalité en matière de statut d'occupation des terres au Rwanda**

Depuis 2002, le DFID apporte son soutien aux travaux requis sur le plan stratégique, juridique et procédural pour préparer la réforme du régime foncier au Rwanda, dont le but est notamment de permettre aux habitants de ce pays, hommes et femmes, d'obtenir un titre garanti pour leur terre. Ce processus a facilité la mise en œuvre de la loi sur l'héritage adoptée en 1999, qui accorde aux femmes des droits égaux à ceux des hommes en matière d'héritage. Les filles peuvent donc désormais hériter la terre de leurs parents. Sur les nouveaux titres fonciers délivrés aux couples figurent maintenant le nom du mari et celui de l'épouse. Le titre foncier commun garantit que le premier ne pourra vendre la terre familiale sans l'accord de la seconde.

### ***4.3 Faire en sorte que les marchés fonctionnent mieux pour les femmes***

Dans les pays en développement, beaucoup de femmes entrepreneurs se heurtent à d'énormes obstacles lorsqu'elles tentent d'accéder aux marchés et d'y affronter la concurrence. Elles souffrent notamment d'un manque relatif de mobilité, de moyens et de compétences techniques par rapport aux hommes (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009).

33. Quisumbing, A. et L. Pandolfelli (2009), *Promising approaches to address the needs of poor female farmers - resources, constraints and interventions*, note de réflexion 00882 de l'IFPRI (Institut international de recherche sur les politiques alimentaires), IFPRI, Washington.

Le Plan d'action de la Banque mondiale (2006) intitulé *L'égalité des sexes, un atout pour l'économie* souligne que, pour renforcer le pouvoir d'action économique des femmes, il est nécessaire de faire en sorte que les marchés fonctionnent de façon à prendre en compte leurs besoins et de leur donner les moyens d'y soutenir la concurrence. Les marchés revêtent de multiples formes, mais le plan d'action en vise quatre, d'une importance primordiale : le marché foncier, le marché du travail, le marché financier et le marché des produits (il s'agit notamment d'assurer aux femmes un accès plus grand aux services utiles aux entreprises et de leur faciliter la création d'entreprises).

Lorsque la mondialisation a pour effet de creuser l'écart entre riches et pauvres, il y a lieu de penser que ce sont les femmes et les enfants qui sont le plus touchés. La récession économique mondiale a eu un impact considérable sur les producteurs pauvres. Les donateurs peuvent contribuer à faire en sorte que la mondialisation et la libéralisation des échanges soient profitables à tous, femmes et hommes. Parmi les obstacles à surmonter à cette fin, figurent certaines politiques et réglementations commerciales, le manque d'infrastructures économiques et un accès limité aux marchés d'exportation. En 2007-2008, seulement 12 % du total de l'aide au titre de la politique et des réglementations commerciales étaient orientés vers l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.<sup>34</sup> Dans leurs interventions, les donateurs doivent tenir compte des régimes internationaux en matière de commerce et d'investissement et pourraient, par exemple, soutenir les initiatives en faveur du commerce équitable.

**« Les femmes pauvres du Népal souffrent, elles sont exploitées et découragées. Leur vie n'est que douleur et tristesse alors qu'elles font tout ce qu'elles peuvent. Le commerce équitable a aidé les femmes à mieux faire entendre leur voix. C'est un petit pas vers l'autonomie économique ».**

*Padmasana Shakya, de l'organisation Manushi*

#### **Encadré 12. L'initiative Trade at hand : des débouchés commerciaux grâce au téléphone portable**

Trade at Hand est un projet que les autorités du Libéria et de la Finlande et le Centre du commerce international (CCI) ont mis en place en partenariat dans le but d'accroître les débouchés qui s'offrent aux femmes commerçantes du Libéria. Il offre un moyen simple de tirer parti des applications fondées sur le téléphone portable. Les vendeurs utilisent ce dernier pour faire connaître aux acheteurs les produits qu'ils proposent. Des milliers de commerçantes peuvent ainsi se mettre en relation avec les agriculteurs des zones rurales et, éventuellement, des marchés d'exportation.

Trade at Hand donne aux commerçantes la possibilité de bénéficier de prix plus compétitifs car elles peuvent faire appel à un plus grand nombre de fournisseurs. Encore au stade expérimental, ce projet est pour le moment axé sur les produits alimentaires locaux de base, comme l'huile de palme, le manioc et la banane plantain. Le but est d'étendre le système de façon à y intégrer à terme des produits d'exportation tels que le café et le cacao, ainsi qu'à assurer une information sur les liaisons et services de transport. Le coût d'usage que les participants au projet Trade at Hand doivent supporter est peu élevé : pour 2 à 3 cents seulement, ils peuvent prendre connaissance des offres ou diffuser les leurs, ce qui représente la moitié du prix de l'envoi d'un texto.

Ce dispositif fait partie d'une approche qui intègre le développement du commerce, la lutte contre la pauvreté et le renforcement du pouvoir d'action économique des femmes, dans le but de faciliter le redressement du Libéria.

*Source : exposé présenté à l'atelier organisé conjointement par le Réseau du CAD-OCDE sur l'égalité hommes-femmes et le Réseau interinstitutions des Nations unies pour les femmes et l'égalité des sexes (Vienne, 2010)*

34. OCDE (2011), *Aid in Support of Women's Economic Empowerment*, OCDE, Paris.

#### 4.4 Du microcrédit à l'entreprise viable

Dans certaines régions du monde, des pratiques discriminatoires et des idées stéréotypées profondément enracinées empêchent les femmes d'obtenir le soutien financier dont elles ont besoin pour pouvoir créer et développer leur entreprise. Dans certains pays, il leur est impossible d'obtenir des prêts à cette fin sans la signature de leur mari ou de leur père. Beaucoup de donateurs s'efforcent de soutenir les initiatives visant à rendre l'entrepreneuriat plus facilement accessible aux femmes. Sur le total de l'aide apportée par les membres du CAD au titre des services bancaires et des services aux entreprises en 2007/08, 34 % étaient orientés vers l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.<sup>35</sup>

##### Encadré 13. Partager le risque de crédit en Éthiopie et au Kenya

###### **Éthiopie**

Les femmes entrepreneurs considéraient le fait de ne pouvoir accéder au financement comme le principal obstacle à l'expansion de leur activité. Afin que les banques puissent réduire leurs exigences en matière de garantie tout en donnant à ces femmes les moyens de développer leur entreprise au-delà des limites permises par le microcrédit, l'USAID-Éthiopie a mis en place une garantie de portefeuille de prêts représentant un montant de 4.28 millions USD pour les entreprises appartenant à des femmes et gérées par elles. Cette garantie est proposée dans le cadre d'un accord avec une banque commerciale, et les petites et moyennes entreprises en sont les bénéficiaires. À la date du 31 mars 2010, trois prêts avaient été versés dans le cadre de ce dispositif, soit un montant total de 373 134 USD, et d'autres demandes sont à l'étude.

###### **Kenya**

Au Kenya, la garantie mise en place par USAID couvre des domaines tels que la production agricole et l'agroalimentaire, le tourisme et les industries manufacturières. Représentant un montant de 12.9 millions USD, ce dispositif vise à encourager l'octroi de prêts au secteur des PME en offrant un moyen supplémentaire d'atténuer les risques, et à favoriser ainsi l'accroissement de l'offre de services financiers à une clientèle qui en bénéficie de façon insuffisante. Il fait une place importante à l'apport de crédit aux entreprises appartenant à des femmes et/ou gérées par elles. Le groupe Kenya Commercial Bank a accordé 479 prêts à des entreprises appartenant à des femmes, ce qui représente un montant total de 3.686 millions USD. Sur les 179 prêts que la Fina Bank (Kenya) a octroyés, 41 ont eu pour destinataires des entreprises appartenant à des femmes.

Source : [www.usaid.gov](http://www.usaid.gov)

Les missions de l'USAID (l'Agence des États-Unis pour le développement international) s'appuient sur le mécanisme du Development Credit Authority (DCA) pour encourager l'octroi de prêts au moyen de garanties partielles de crédit. Ces dispositifs de partage des risques, qui couvrent généralement jusqu'à 50 % des pertes au titre du principal, permettent de tirer parti des ressources du secteur privé des pays en développement pour favoriser l'instauration d'un développement durable à large assise. Les prêts sont accordés à des entreprises privées non souveraines solvables qui répondent aux critères requis dans des secteurs susceptibles de devenir très compétitifs. Dans le cadre du mécanisme de garantie de la DCA, USAID peut mobiliser en moyenne auprès du secteur privé 30 USD pour chaque dollar dépensé par les autorités des États-Unis dans le monde entier. Les ponctions effectuées sur le portefeuille de la DCA représentent à peu près 1 %, ce qui montre que les emprunteurs visés sont des entreprises à la fois solvables et rentables.

35. OCDE (2011), *Aid in Support of Women's Economic Empowerment*, OCDE, Paris.

#### 4.5 Concevoir les programmes d'infrastructures de façon que les femmes pauvres puissent en tirer avantage

La dimension sexospécifique des programmes d'infrastructures, notamment de construction de routes, est dans bien des cas méconnue. Il est nécessaire de concevoir ces dispositifs de façon que les femmes et les hommes pauvres puissent profiter au maximum des avantages que procurent les routes, les télécommunications, l'énergie et l'eau. Les initiatives visant à la mise en place d'infrastructures qui aident les femmes à accomplir leurs tâches quotidiennes avec plus d'efficacité, comme les canalisations d'eau, permettent à celles-ci de libérer du temps pour s'instruire, effectuer un travail productif et prendre part à la vie locale et à la prise de décision au niveau de la communauté. L'amélioration des routes ainsi que des moyens et services de transport en milieu rural a pour effet d'augmenter la mobilité des femmes qui y vivent et peut faire croître leur productivité et leur revenu en leur facilitant l'accès aux marchés et en réduisant ainsi les pertes de produits périssables après les récoltes. Grâce à l'amélioration des réseaux d'alimentation en eau, des systèmes d'irrigation et des infrastructures de transport dans les zones rurales, les femmes consacrent moins de temps à des tâches pénibles telles que la collecte de l'eau ou l'entretien des cultures familiales. Ces investissements auront des retombées positives, à savoir une augmentation de la participation des femmes aux activités fondées sur le marché et un accroissement de la productivité.

##### Encadré 14. Le projet sur les routes rurales au Pérou

Le projet de la Banque mondiale sur les routes rurales au Pérou (2001-06) est un exemple qui montre qu'une action de faible envergure mais bien ciblée en faveur des infrastructures rurales peut contribuer à accroître le bien-être des femmes et de leur famille. Le problème des disparités entre les sexes a été pris en compte dans tous les aspects de ce projet. Ce dernier a permis de rendre les transports plus accessibles aux femmes et d'offrir à celles-ci des possibilités d'emploi dans l'entretien des routes. Il a aussi fait progresser la décentralisation et le renforcement des institutions, ce qui s'est traduit par un meilleur accès à l'information et un accroissement de la transparence et de la reddition de comptes. Les femmes — et les hommes — de la région concernée ont acquis les moyens d'exercer leurs droits civils et le projet a stimulé la coopération, la participation à la vie locale et la constitution d'associations.

Source : Banque mondiale (2007), *Gender in Peru: Can women be integrated into transport projects?*, Banque mondiale, Washington.

En 2007-2008, sur le total de 6.7 milliards USD que les membres du CAD ont affecté à l'aide au secteur des transports et de l'entreposage (y compris la construction de routes), seulement 4 % visaient l'égalité hommes-femmes et le renforcement de l'autonomisation des femmes. S'agissant du secteur de l'énergie, l'aide orientée vers l'égalité entre femmes et hommes n'a représenté que 10 % du total.<sup>36</sup>

Les femmes ont été dès le départ étroitement associées à la prise de décision relative à la conception du vaste programme concernant la route Ngaoundéré-Garoua Boulai au Cameroun<sup>37</sup>, financé par la Commission européenne et les Nations unies et mis en œuvre en octobre 2010. Au stade de la conception ont été recensées les priorités suivantes :

36. OCDE (2011), *Aid in Support of Women's Economic Empowerment*, OCDE, Paris.

37. Le Partenariat CE/Nations unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix est issu de la collaboration instaurée entre la Commission européenne, le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (qui fait maintenant partie d'ONU-Femmes) et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail, dans le but de faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes en tant que personnes humaines dans l'ordre des priorités de l'action pour l'efficacité de l'aide.

- construire des routes de raccordement pour alléger la charge de travail des femmes,
- constituer des marchés pour aider les femmes à créer des richesses à travers l'achat et la vente de produits,
- recruter des femmes à toutes les phases de l'exécution du programme d'aménagement de la route, notamment en leur accordant un salaire égal à celui des hommes pour le même travail,
- mettre en place des dispositifs de modernisation de l'agriculture en vue d'accroître la production,
- créer des installations de transformation des denrées agricoles qui soient accessibles, afin que les femmes puissent profiter de l'amélioration des moyens de transport pour vendre leurs produits, en faisant en sorte que la distance et les pertes dues à la détérioration des produits n'aient pas un effet dissuasif,
- créer des centres de santé et améliorer ceux qui existent en veillant à ce qu'ils soient faciles d'accès tant pour les femmes que pour les hommes grâce à un meilleur réseau routier.

#### 4.6 L'économie du « care »

Dans tous les pays et dans toutes les cultures, ce sont les femmes qui effectuent l'essentiel du travail du « care » - le travail familial et domestique non rémunéré. Les normes en vigueur dans de nombreuses sociétés prescrivent de faire principalement reposer sur les filles et les femmes la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des malades, ainsi que l'entretien du foyer, avec notamment l'approvisionnement en eau et en combustible. Ces responsabilités les privent de la possibilité d'aller à l'école ou d'utiliser ce qu'elles tirent de leur propre travail productif pour augmenter leur revenu et en accroître la sécurité, ainsi qu'améliorer leurs conditions de travail.<sup>38</sup> Certaines tâches familiales ou domestiques comme celles qui consistent à s'occuper des membres de la famille, sont jugées gratifiantes par celles qui les accomplissent, mais il en est bien d'autres, comme la collecte de l'eau et du combustible, qui sont pénibles et ingrates. L'amélioration de la fourniture des services publics et de l'accessibilité à ces services, comme les dispensaires ou les transports publics, peut aussi permettre aux femmes de consacrer moins de temps aux tâches qu'elles doivent assumer.<sup>39</sup>

Les donateurs doivent prêter une attention plus grande au travail non rémunéré que les femmes effectuent, en particulier dans le cadre de l'économie du « care ». Il est certes important d'alléger et de redistribuer la charge que représente ce travail en améliorant l'accès aux infrastructures et à la technologie, mais cet effort ne suffira pas. Il faut aussi s'attaquer aux normes sociales discriminatoires.<sup>40</sup> De plus, il est nécessaire de reconnaître et de valoriser davantage la contribution que le travail familial et domestique apporte à la prospérité économique. Il est possible pour les donateurs de concevoir leurs politiques et leurs programmes de façon à mieux prendre en compte ces problèmes, c'est-à-dire en y intégrant les actions suivantes :

---

38. Suède, ministère des Affaires étrangères (2010), *On equal footing: policy for gender equality and the rights and role of women in Sweden's international development cooperation 2010–2015*. MAE, Stockholm.

39. Fälth, A. et M. Blackden (2009), *Unpaid care work*, Policy Brief Gender Equality and Poverty Reduction, Issue 1, PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), New York.

40. DFID (2010), «*Key messages from the consultations on women's economic empowerment*» (consultation électronique effectuée en novembre 2010).

- mettre en évidence les attitudes et les valeurs qui conduisent à faire reposer l'essentiel de la prise en charge du foyer ainsi que des enfants, des malades et des personnes âgées sur les femmes et les filles, et contribuer à les faire évoluer,
- concevoir et financer des prestations sociales (comme les transferts en espèces soumis à conditions) qui permettent de répondre au caractère peu équitable des relations de prise en charge existant entre femmes et hommes,
- soutenir l'investissement dans des infrastructures comme celles qui sont nécessaires à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, ainsi que dans les technologies domestiques qui permettent de réduire la part des tâches familiales et domestiques qui absorbent beaucoup de temps,
- développer les services existants, comme ceux qui concernent la santé des enfants d'âge préscolaire et l'enseignement préélémentaire,
- coordonner le soutien à la réalisation d'enquêtes sur l'emploi du temps et d'enquêtes auprès des ménages sur la population active, de façon à pouvoir recueillir des informations plus précises sur la contribution des femmes à l'activité économique dans les secteurs formel et informel, notamment à l'économie du « care ».

#### 4.7 Améliorer l'emploi des femmes

L'emploi productif et le travail décent constituent dans les pays en développement, notamment dans les situations précaires, les principaux moyens de s'affranchir de la pauvreté, et ce aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Il est possible d'accroître l'activité rémunérée des femmes en s'attaquant aux contraintes et aux obstacles auxquels elles se heurtent lorsqu'elles tentent d'y accéder, en particulier par la mise en place de programmes d'emplois publics, ainsi qu'en leur offrant des activités de formation professionnelle bien ciblées. Les mesures de protection sociale peuvent entraîner une augmentation de la productivité et de l'activité rémunérée des femmes pauvres car elles les rendent moins vulnérables face aux risques auxquels peuvent être exposés leur moyens de subsistance et aux chocs économiques.

Dans le domaine du travail rémunéré, les femmes rencontrent des obstacles presque à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne :

- la possibilité qu'elles ont d'avoir ou non une activité rémunérée,
- la nature des emplois qu'elles obtiennent ou dont elles sont exclues,
- l'offre de services d'aide, comme la garde des enfants,
- leur rémunération, les avantages dont elles bénéficient et leurs conditions de travail,
- la sécurité de leur emploi ou de leur entreprise<sup>41</sup>,
- leur accès à la formation professionnelle.<sup>42</sup>

---

41. BIT (2009), *Rapport VI – L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent*, Conférence internationale du travail, 98ème session, Genève.

42. Kabeer, N. (2008), *Mainstreaming Gender in Social Protection for the Informal Economy*, Secrétariat du Commonwealth, Londres.

Dans les pays en développement, près de deux tiers des femmes actives occupées ont un emploi précaire, qu'elles exercent de façon indépendante ou comme travailleuses familiales non rémunérées<sup>43</sup>, comme ouvrières agricoles occasionnelles au début de la chaîne de valeur mondiale<sup>44</sup>, comme ouvrières dans des usines et des ateliers situés dans les zones urbaines ou comme domestiques. Il est plus difficile pour les femmes de bénéficier des programmes de formation professionnelle en raison de facteurs d'ordre structurel et culturel, notamment de l'obligation qui leur incombe de s'occuper de leurs proches et des attentes de la collectivité quant aux emplois convenables pour elles. Le dispositif Jóvenes en Acción, programme de formation professionnelle appliqué avec efficacité en Colombie de 2002 à 2005, constitue à cet égard un exemple intéressant. Il offrait aux femmes ayant des enfants une formation en cours d'emploi, ainsi qu'une allocation pour leur permettre d'y participer.<sup>45</sup> Les donateurs apportent leur soutien aux initiatives visant à assurer aux femmes un accès équitable à l'emploi productif et au travail décent, ainsi qu'un salaire égal pour un même travail, mais ils pourraient renforcer encore l'orientation de leur aide vers l'emploi des femmes. En moyenne, 25 % de l'aide apportée par l'ensemble des membres du CAD au titre de la politique de l'emploi en 2007-2008 visaient l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.<sup>46</sup>

### **Les travailleuses domestiques**

Plusieurs pays ont pris des mesures pour réglementer et professionnaliser le travail domestique afin de lui conférer le statut de travail décent. Les domestiques et les gens de maison, qui sont surtout des femmes, font partie des travailleurs les moins reconnus et les moins protégés. Ils ont partout les mêmes caractéristiques, tout particulièrement leur isolement, leur invisibilité, l'absence de reconnaissance et la privation des droits dont bénéficient les autres travailleurs.

**« Nous voulons être considérées comme des femmes qui font un travail respectable, un travail qui apporte une contribution à l'économie mondiale et qui l'enrichit. En Afrique du Sud, il y a un slogan qui dit que les femmes ne seront libres que lorsque les travailleuses domestiques le seront. C'est-à-dire que tant que leurs employeurs ne les considéreront pas comme des êtres humains, des femmes que les autres femmes respectent, les travailleuses domestiques ne seront pas libres. Nous voulons que cela change de notre vivant ».**

*Myrtle Witbooi, Afrique du Sud*

### **Les travailleuses migrantes**

Les femmes représentent la moitié des travailleurs migrants en Asie et en Amérique latine. Par la possibilité qu'elle offre de tirer parti de débouchés économiques nouveaux, la migration peut permettre aux travailleuses d'accroître leur indépendance matérielle et d'améliorer leur condition. Des études montrent que les travailleuses migrantes contribuent aussi bien au développement des pays d'origine

43. Nations unies (2009), *Objectifs du Millénaire pour le développement — Rapport 2009*, Nations unies, New York.

44. Barrientos, S. (2001), « Gender, Flexibility and Global Value Chains », *IDS Bulletin*, Volume 32, Issue 3, pages 83-93, juillet 2001.

45. Kucera, D. et T. Xenogiani (2009), « Les femmes et l'emploi informel : état des connaissances et solutions envisageables » dans J. Jutting et J.R. De Laiglesia (dir. publ.), *L'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ?* OCDE, Paris.

46. OCDE (2011), *Aid in Support of Women's Economic Empowerment*, OCDE, Paris.

qu'à celui des pays d'accueil. Les envois de fonds qu'elles effectuent ne représentent pas moins de 10 % du PIB de certains pays. Ces investissements monétaires — utilisés pour l'alimentation, le logement, l'éducation et les services médicaux — de même que les compétences nouvellement acquises par les migrantes de retour, sont susceptibles de jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et peuvent constituer, pour les membres des localités d'origine de ces travailleuses, un filet de sécurité qui les aide à subvenir à leurs besoins. Cependant, si la migration peut ouvrir aux femmes des perspectives nouvelles, notamment en matière d'emploi, elle présente aussi de grands risques pour elles, dont beaucoup finissent par se retrouver dans le segment inférieur du marché du travail.

**Encadré 15. Principales composantes d'une stratégie visant à offrir aux femmes davantage de possibilités d'obtenir un emploi à part entière, rémunéré et productif**

- Élaborer des programmes qui facilitent l'accès des femmes et des filles à l'enseignement formel et non formel, le développement de leurs compétences et leur passage à l'activité rémunérée.
- Améliorer les conditions de travail et la qualité des emplois afin que les femmes soient en mesure d'accroître au maximum leur productivité, d'obtenir un salaire décent et de bénéficier d'avantages tels que le congé de maternité, les indemnités de maladie et d'autres formes de protection sociale.
- Investir dans les infrastructures et dans les technologies qui permettent d'économiser le travail, surtout dans les zones rurales, afin de réduire le temps que prennent aux femmes et aux filles certaines tâches domestiques non rémunérées et de donner ainsi aux secondes la possibilité d'aller à l'école et aux premières d'occuper un emploi ou de travailler à leur compte.
- Faciliter le développement des micro-entreprises et du travail indépendant chez les femmes des zones urbaines et rurales en assurant l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur productivité au moyen de mesures propres à accroître l'accessibilité aux ressources financières, à favoriser l'expansion des entreprises, à permettre la valorisation des compétences et à renforcer les infrastructures de base.
- Soutenir les efforts déployés par les pays partenaires dans le but de disposer de davantage de statistiques fiables ventilées par sexe et d'en améliorer l'utilisation, celles-ci étant indispensables pour comprendre le fonctionnement et la dynamique des marchés du travail formel et informel, ainsi que de faire davantage reposer la prise de décision et l'élaboration des politiques sur des observations factuelles.



## 5 Travailler en partenariat pour renforcer l'autonomisation économique des femmes

### PRINCIPAUX MESSAGES

- *Des approches et des partenariats novateurs — fondés sur un dialogue entre les acteurs du développement — doivent être instaurés pour pouvoir porter sur une plus grande échelle les efforts visant à accroître l'autonomisation économique des femmes. Une meilleure coordination entre les donateurs rendra plus efficace leur soutien à l'autonomisation des femmes.*
- *Pour accroître le pouvoir d'action des femmes, il est utile d'appuyer les initiatives qu'elles prennent pour s'organiser au niveau mondial et national. Il est possible de trouver des alliés dans le secteur privé et dans les organismes donateurs.*

Pour pouvoir agir avec efficacité et donner plus d'ampleur aux initiatives prises, il faut mettre en place des partenariats solides et novateurs. Trop souvent, les « projets sur les femmes » ne dépassent pas le stade expérimental et ont un caractère très ciblé et ponctuel, comme s'ils n'avaient pour but que de « sauver une femme à la fois ». Dans ce chapitre sont examinés les moyens de porter sur une plus grande échelle les efforts visant à accroître le pouvoir d'action économique des femmes en s'appuyant sur le partenariat.

### 5.1 Tirer parti des diverses modalités d'aide, notamment du dialogue

Les donateurs œuvrent à l'autonomisation économique des femmes par des moyens divers, dont l'aide fondée sur des projets et le soutien budgétaire sectoriel et général. Dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008), les partenaires du développement sont convenus d'instaurer un dialogue sur les politiques de développement. Il est important que les donateurs travaillent avec les parties prenantes qui sont particulièrement bien placées pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes, comme les ministères des Finances, de l'Agriculture et du Travail, pour s'assurer que les stratégies requises seront adoptées. La constitution du corpus d'éléments concrets nécessaires par la recherche et la collecte de données représente un volet important de la coopération avec les acteurs de premier plan.

### 5.2 Améliorer la coordination entre les donateurs afin de porter les approches fructueuses sur une plus grande échelle

Pour permettre aux femmes d'acquérir une autonomisation économique plus grande, les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent améliorer la coordination au niveau des objectifs, des bénéficiaires visés, des critères de référence et des indicateurs de performance et d'impact. Lorsque les organismes donateurs sont confrontés à de fortes contraintes financières, ils ont intérêt, dans un souci d'efficacité par rapport aux coûts, à étudier des modalités de financement innovantes — dont la mise en commun des ressources — afin de pouvoir appliquer sur une plus grande échelle les approches qui se sont révélées fructueuses. Il est indispensable d'améliorer la coordination pour que les programmes visant à renforcer le pouvoir d'action économique des femmes puissent dépasser l'expérimentation pour passer à un stade

supérieur. Cette démarche est conforme aux engagements énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra.<sup>47</sup>

### 5.3 Travailler avec les alliés, notamment le secteur privé

Pour pouvoir agir de façon constructive sur les possibilités qui s'offrent aux femmes en matière économique et les développer, il est essentiel de coopérer avec les alliés et les partenaires présents tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Au sein des organismes donateurs, le personnel chargé de la question de l'égalité hommes-femmes doit collaborer plus étroitement avec les agents responsables de la programmation dans les domaines du développement rural, de l'agriculture, du développement du secteur privé, du commerce et de la protection sociale. L'intensification du partenariat avec le secteur privé et la communauté des ONG peut être un moyen efficace de mobiliser le soutien requis pour les initiatives visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes.

#### **Encadré 16. Un partenariat pour renforcer l'Association des femmes entrepreneurs de la région d'Amhara en Éthiopie**

Forte de plus de 3 000 membres, l'Association des femmes entrepreneurs de la région d'Amhara (AWEA) est la deuxième organisation de chefs d'entreprises privées d'Éthiopie. Véritablement issue de la population elle-même, l'AWEA est gérée par des femmes et représente des femmes dans un pays où les hommes ont toujours joué un rôle dominant. Elle offre à ses membres des services d'appui pour le développement de leur entreprise, ainsi que des services de conseil, de formation et de parrainage. Dans le but à long terme de favoriser durablement l'expansion de la sphère des entreprises en Éthiopie, l'Asdi a apporté à l'AWEA un soutien financier et la Chambre de commerce suisse lui a offert des services de parrainage et une assistance technique afin de renforcer ses capacités. Ce projet a notamment eu pour résultat la création du Réseau national d'entreprises dirigées par des femmes, qui compte 11 000 adhérentes et à travers lequel l'AWEA permet à ses membres de trouver des débouchés commerciaux et des contacts lorsqu'ils recherchent des partenaires et des clients à l'extérieur de la région d'Amhara.

Pour en savoir plus sur l'AWEA, consulter le site : <http://www.aweamhara.org>.

#### **Encadré 17. Une approche novatrice du financement et de la mise en œuvre**

Doté de 70 millions EUR, le Fonds néerlandais pour l'OMD 3 investit dans des projets visant à promouvoir l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les filles. Au cours de la période 2008-2011, il a soutenu 45 projets dans le monde entier. Ses priorités sont de garantir les droits des femmes en matière de propriété et d'héritage, de développer leurs possibilités d'emploi, d'améliorer leurs droits dans le domaine du travail, notamment leurs conditions de travail, d'accroître leur participation à la vie politique et à la gestion des affaires publiques et de mettre fin aux violences qu'elles subissent. Les activités ayant bénéficié d'un financement sont très différentes, mais toutes ont été choisies pour la contribution qu'elles étaient susceptibles d'apporter à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

L'une des particularités du Fonds néerlandais pour l'OMD 3 est le montant des ressources financières apportées. Bon nombre des organismes chargés de l'exécution des projets ont reçu de 1 à 2 millions EUR sur une période de trois ans, ce qui leur a permis d'intensifier rapidement leur activité.

Beaucoup d'organisations néerlandaises ont uni leurs efforts à ceux des pouvoirs publics pour assurer la réussite du Fonds pour l'OMD 3. Tous les partenaires sont conscients du fait que l'investissement en faveur des femmes et des filles est de nature à favoriser le changement.

PricewaterhouseCoopers (PwC) est responsable de la gestion du Fonds et du suivi des projets. Principal point de contact des organismes ayant reçu des ressources financières, il est chargé d'analyser les rapports d'activité annuels, afin de déterminer si les projets sont en bonne voie. Il effectue aussi des missions auprès de certaines de ces organisations pour les besoins du suivi.

Voir également l'encadré 10 : « Améliorer les services de vulgarisation offerts aux femmes au Malawi.

47. Voir également les documents sur l'efficacité de l'aide et l'égalité hommes-femmes publiés par le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes à l'adresse [www.oecd.org/cad/genre/efficacite](http://www.oecd.org/cad/genre/efficacite).

#### 5.4 *Soutenir les associations de femmes et leur action collective*

Plusieurs donateurs soutiennent des initiatives visant à renforcer les possibilités et les moyens qu'ont les femmes de s'organiser, de constituer des associations et d'agir collectivement pour défendre leurs intérêts communs. Les associations de femmes et autres organisations de la société civile oeuvrant pour les droits des femmes peuvent permettre à celles-ci de mieux faire entendre leur voix et de devenir plus visibles, et sont capables d'assurer à leurs membres de nombreux services et l'obtention de beaucoup d'avantages. À travers l'action collective, les associations de femmes peuvent toucher directement les organismes publics et privés concernés et demander un soutien institutionnel pour les activités rémunératrices qu'exercent les femmes. Elles ont les moyens de négocier des prêts collectifs et des services de microcrédit-bail pour leurs membres.

Women in Informal Employment Globalising and Organising (WIEGO — Femmes et travail informel : mondialisation et syndicalisation) est un réseau mondial de recherche et d'analyse des politiques dont le but est d'améliorer la situation des travailleurs pauvres, en particulier des femmes, dans le secteur informel de l'économie. Il reçoit un soutien de la part de nombreux donateurs, dont l'Asdi.

Avec l'aide financière des Pays-Bas, WIEGO a mis en place un projet pour l'autonomisation économique des femmes<sup>48</sup> qui comporte six volets : faire entendre la voix des travailleuses domestiques, permettre aux productrices de participer au commerce équitable ; organiser les travailleuses à domicile ; soutenir les vendeuses de rue dans leur activité, assurer aux femmes pauvres qui ont un emploi l'hygiène, la santé et la sécurité au travail, et créer une assemblée mondiale de travailleuses pauvres.

##### **Encadré 18. Renforcer le pouvoir d'action des femmes dans l'économie informelle**

La Self-Employed Women's Association (SEWA — Association des travailleuses indépendantes) est le fruit d'une initiative unique en son genre que des femmes pauvres travaillant dans l'économie informelle ont prise pour renforcer leurs moyens d'action. En Inde, l'économie informelle est de loin le secteur le plus important, et plus de 90 % des femmes qui travaillent y exercent leur activité. Il n'y avait pas de place pour ces femmes dans les syndicats traditionnels, et c'est pour remédier à cette lacune que la SEWA a été créée au début des années 70.

La SEWA s'emploie à amener les femmes à unir leurs efforts à tous les niveaux de leur activité et les encourage à prendre en main leurs problèmes en recherchant des solutions et en mettant celles-ci en pratique. Ses objectifs généraux sont l'obtention d'un emploi à part entière et l'autonomie. Elle intervient dans les domaines du microcrédit, de la formation et de la communication, mais ce sont les questions touchant au travail — assistance juridique, actions de sensibilisation, assurance maladie, allocations de maternité et pensions — qui sont au cœur de son activité.

Les efforts de la SEWA ont dans certains cas fait évoluer l'action gouvernementale. Dans les années 90, elle est parvenue à faire approuver par le gouvernement un texte de loi accordant le salaire minimum aux ouvrières des usines de vêtements. À la suite d'une action de sensibilisation qu'elle a menée en 2004, les pouvoirs publics ont adopté une politique nationale visant à protéger les vendeurs de rue et, en 2008, une loi permettant aux travailleurs du secteur informel de bénéficier de la sécurité sociale a été adoptée. En étudiant les conditions de travail des femmes et en partant de la situation observée à cet égard pour susciter les changements requis, la SEWA est parvenue à influencer sur les politiques au niveau mondial. Elle a fait partie des principaux artisans du processus ayant débouché sur l'adoption de la Convention n° 177 de l'OIT (1996) sur les droits des travailleurs à domicile.

---

48. <http://wiego.org/wee>.

**« Nous soulignons que l'engagement en faveur des femmes et des filles a un effet multiplicateur sur la productivité et l'efficacité et inscrit la croissance économique dans la durée »** (paragraphe 54 de Nations unies (2010), *Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, NU, New York.

## ANNEXE : AIDE APPORTÉE PAR LES MEMBRES DU CAD AU TITRE DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Orientation vers l'égalité hommes-femmes de l'aide aux secteurs des infrastructures économiques et aux secteurs productifs  
Valeur annuelle moyenne des engagements pour 2007-2008, millions USD, prix constants de 2008

	Gestion financière du secteur public	Politique de l'emploi	Transport et entreposage	Communications	Énergie	Banques et entreprises	Agriculture et développement rural	Industries manufacturières	Industries extractives, construction et tourisme	Commerce	Développement urbain	Total
Australie	25.0	0.1	0.0	3.4	0.0	20.6	68.3	9.3	0.0	0.0	0.0	126.8
Autriche	0.4	1.7	0.1	0.0	4.1	0.1	17.2	1.0	4.0	0.0	0.1	28.5
Belgium	0.0	12.2	2.2	0.0	12.2	18.3	69.0	0.8	0.1	4.5	0.1	119.4
Canada	18.1	1.6	9.6	7.8	8.8	72.2	115.0	2.3	1.5	3.1	0.2	240.2
Danemark	1.7	7.9	14.6	0.2	6.0	60.2	99.5	15.1	0.9	3.8	3.6	213.5
Institutions UE	53.1	22.9	98.0	5.2	28.8	9.1	122.7	53.6	8.0	21.6	36.9	459.8
Finlande	0.0	2.5	0.0	3.4	0.1	1.2	25.3	0.1	0.1	2.2	0.2	35.1
France	0.0	2.8	0.0	0.0	0.0	119.7	36.7	0.3	0.0	0.0	81.1	240.6
Allemagne	14.8	15.6	42.3	4.3	289.0	288.9	302.1	56.1	3.2	24.5	82.1	1122.9
Grèce	0.0	0.5	0.0	0.2	0.0	1.6	1.4	0.0	0.2	0.0	0.0	3.9
Irlande	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.2	17.3	0.1	0.0	0.0	0.0	18.2
Italie	0.0	0.2	1.8	3.2	0.0	4.2	49.2	1.2	1.3	0.1	0.7	61.9
Japon	0.0	0.2	79.9	9.9	3.4	210.2	559.9	0.0	0.3	0.0	0.0	863.9
Corée	0.0	0.0	0.0	0.1	2.2	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	2.5
Luxembourg	0.0	0.0	4.9	0.0	0.0	0.2	12.5	0.0	0.1	0.0	0.6	18.2
Pays-Bas	0.0	0.1	0.0	1.3	0.0	0.1	1.8	2.7	0.0	0.0	0.0	6.0
Nouvelle-Zélande	0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	1.4	4.6	0.3	0.0	0.6	0.0	7.4
Norvège	2.1	1.9	0.3	0.6	5.8	11.6	55.7	5.4	0.0	0.3	0.9	84.6
Portugal	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8
Espagne	0.0	5.4	0.2	1.3	0.1	69.8	43.6	8.2	3.4	0.5	2.6	135.1
Suède	23.3	3.1	25.1	1.2	53.7	22.2	100.7	40.7	0.0	18.9	23.6	312.6
Suisse	0.1	6.9	1.2	0.1	0.0	3.4	31.3	9.8	0.0	0.2	0.0	52.9
Royaume-Uni	221.3	0.0	23.7	4.7	0.0	6.1	194.2	3.1	0.0	0.0	19.0	472.1
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>360.1</b>	<b>86.5</b>	<b>303.9</b>	<b>46.9</b>	<b>414.2</b>	<b>921.4</b>	<b>1928.8</b>	<b>210.2</b>	<b>23.1</b>	<b>80.3</b>	<b>251.6</b>	<b>4626.9</b>